

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le



ID : 064-200067262-20231102-231102\_06\_ENV-DE

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents



Envoyé en préfecture le 09/11/2023  
Reçu en préfecture le 09/11/2023  
Publié le  
ID : 064-200067262-20231102-231102\_06\_ENV-DE





# PREAMBULE

**Ce document retrace les actions menées ou évènements de l'année 2022 en matière de gestion des cours d'eau sur le territoire du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents.**

**La première partie décrit le fonctionnement de la structure.**

**La deuxième partie fait le bilan des missions (suivis, études et travaux) menées par le SMGOAO au titre de la compétence GEMAPI.**

**La troisième partie présentera les perspectives pour l'année 2023.**

# SOMMAIRE

<b><u>I. Le SMGOAO en 2022</u></b> .....	<b>5</b>
<i>I.1. Le territoire</i> .....	<i>5</i>
<i>I.2. Les sous bassins versants</i> .....	<i>6</i>
<i>I.3. Les compétences</i> .....	<i>6</i>
<i>I.4. Le financement</i> .....	<i>7</i>
<i>I.5. Les Elus du SMGOAO</i> .....	<i>8</i>
<i>I.6. L'équipe technique, administrative et comptable</i> .....	<i>9</i>
<i>I.7. Le bilan administratif et financier 2022</i> .....	<i>10</i>
<b><u>II. Bilan des missions du SMGOAO en 2022</u></b> .....	<b>11</b>
<i>II.1. Bilan du suivi des cours d'eau</i> .....	<i>11</i>
<i>II.2. Bilan du programme de travaux annuel 2022</i> .....	<i>13</i>
<i>II.3. Bilan de l'avancement des études hydrauliques</i> .....	<i>14</i>
<i>II.4. Bilan du suivi des ouvrages de protection contre les inondations</i> .....	<i>17</i>
<i>II.5. Engagement du SMGOAO dans une démarche PAPI sur le bassin versant du gave d'Oloron</i> .....	<i>19</i>
<b><u>III. Perspectives 2023</u></b> .....	<b>20</b>
<i>III.1. Suivi des cours d'eau et travaux de restauration et d'entretien (GEMA)</i> .....	<i>20</i>
<i>III.2. Suivi des études et travaux concernant la prévention des inondations (PI)</i> .....	<i>20</i>
<i>III.3. Démarche PAPI</i> .....	<i>21</i>
<i>III.4. Gestion et animation de la structure</i> .....	<i>21</i>
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	<b>22</b>

## I. Le SMGOAO en 2022

### I.1. Le territoire

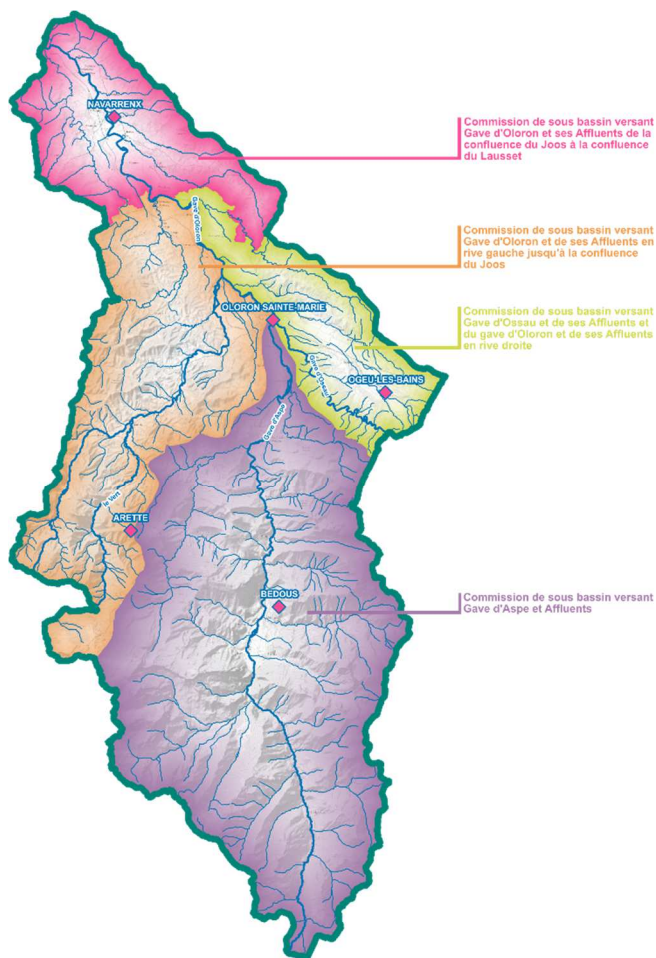
Le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO) intervient sur une partie du bassin versant du gave d'Oloron, sur lequel ses membres lui ont transféré la compétence GEMAPI.

Le territoire du syndicat est composé comme suit :	
3 Communautés de Communes <sup>1</sup>	1 000 km <sup>2</sup> de superficie
68 communes dans le périmètre	700 km de cours d'eau
39 000 habitants	



<sup>1</sup> CCHB pour tout ou partie de 47 communes - CCBG pour tout ou partie de 20 communes - CCLO pour 1 commune en partie

## 1.2. Les sous bassins versants



Depuis sa création, en 2012, le **SMGOAO**, comptait 5 sous bassins versants.

En décembre 2021, il a été décidé de réduire le nombre de sous bassins versants à 4 sans modifier ni leur composition ni leur rôle, à savoir :

- Pour chaque sous bassin versant (4), il a été créé une Commission spécifique composée de représentants des communes concernées.
- Le rôle de ses Commissions est d'assurer un relais d'information entre les communes et le SMGOAO.

Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions et reçoivent des informations générales concernant les activités du SMGOAO.

Cette décision de l'assemblée délibérante a été validée par arrêté préfectoral le 20 avril 2022 portant modification des Statuts de la structure.

## 1.3. Les compétences

Le **SMGOAO** intervient sur son territoire au titre de la compétence **GEMA-PI** (cf. annexe 1 Statuts du **SMGOAO**) qui englobe à la fois :

- La préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides associées ainsi que la réduction de l'aléa inondation (GEMA, 1°, 2°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- La protection des enjeux humains contre les impacts des inondations (PI, 5° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- L'animation, la communication et la concertation nécessaires à l'exercice des compétences (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) précitées

Le **SMGOAO** gère des deniers publics, et à ce titre il intervient pour toutes les opérations, situées sur les cours d'eau de son périmètre, au titre d'une des compétences définies ci-dessus et dont l'intérêt général, d'urgence ou public est avéré.

Les différentes missions du syndicat sont effectuées en application du Règlement d'Intervention en vigueur dans la structure (cf. annexe 2 Règlement d'Intervention du **SMGOAO**).

L'exercice de la compétence **GEMA-PI** par le **SMGOAO** ne remet pas en cause les droits et les obligations des propriétaires riverains (privés ou public) qui sont toujours responsables de l'entretien du lit et des berges des cours d'eau afin « de les maintenir dans leurs profils d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » (article L215-14 du Code de l'Environnement).



## I.4. Le financement

Les actions menées par le **SMGOAO** sont financées par :

- Les participations des collectivités membres via l'application de la taxe **GEMAPI** et / ou leur budget général.

Compétences	Modalités de financement	Clé de répartition
Fonctionnement général	Mutualisation des frais	Application de la clé de répartition financière :
Item 1, 2 : Compétence GEMA Item 12 : Concertation/Animation/Communication		CCHB : 86% CCBG : 12% CCLO : 2%
Item 5 : Compétence PI / Item 8 : Compétence GEMA	Non mutualisation des frais	Prise en charge des frais par la collectivité membre concernée par les opérations
Intervention pour compte de tiers (Hors GEMAPI / Hors périmètre)		Prise en charge des frais par le tiers concerné



Communauté de communes  
**LACQ ORTHEZ**



**CCBG**  
terre de partage



- Les subventions publiques (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, ...) sans lesquelles certains projets ne pourraient se concrétiser (programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, études hydrauliques, ...).



## I.5. Les Elus du SMGOAO

### Le Président : Patrick MAUNAS

Maire de Léés-Athas,

Vice-président de la CCHB en charge de la Gestion des cours d'eau, de la **GEMAPI**, syndicats des gaves

### Les Vice-présidents :

**Daniel ARRIBERE** : 1<sup>er</sup> vice-président du syndicat, Conseiller municipal de Lay-Lamidou, vice-président de la CCBG en charge de l'Environnement

**Michelle GAUCHER** : 2<sup>ème</sup> vice-présidente du syndicat (sous bassin versant du Vert, de ses Affluents et des Affluents rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert), conseillère municipale d'Ance-Féas

**Michel HOEPPFNER** : 3<sup>ème</sup> vice-président du syndicat (sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents), conseiller municipal de Bedous

**Hubert FRANÇAIS** : 4<sup>ème</sup> vice-président du syndicat (sous bassin versant du gave d'Oloron aval et de ses Affluents), 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Préchacq-Navarrenx et conseiller communautaire à la CCBG

**Didier CAZENAVE-LAROCHE** : 5<sup>ème</sup> vice-président du syndicat (sous bassin du gave d'Ossau et de ses Affluents et des Affluents en rive droite du gave d'Oloron) et conseiller municipal d'Ogeu-Les-Bains

### Le Bureau du SMGOAO :

Le Bureau est composé du Président, des 5 vice-présidents et de trois membres complémentaires élus parmi les délégués syndicaux :

#### Président

**Patrick MAUNAS** - CCHB

#### 1<sup>er</sup> vice-président

**Daniel ARRIBERE** - CCBG

#### 2<sup>ème</sup> vice-présidente

**Michelle GAUCHER** - CCHB

#### 3<sup>ème</sup> vice-président

**Michel HOEPPFNER** - CCHB

#### 4<sup>ème</sup> vice-président

**Hubert FRANÇAIS** - CCBG

#### 5<sup>ème</sup> vice-président

**Didier CAZENAVE-LAROCHE** - CCHB

#### Membres complémentaires :

**Etienne FROSSARD** - CCHB

**Frédéric LOUSTAU** - CCHB

**Louis BENOIT** - CCHB

### Le Comité syndical

En charge des décisions du SMGOAO, le Comité Syndical se compose de 37 délégués titulaires et de 37 délégués suppléants désignés par les 3 EPCI membres du **SMGOAO** :



Communauté de communes  
du Haut-Béarn (CCHB)

#### 24 délégués titulaires :

Louis **BENOIT**, Paul **BERGES**, Eric **BERGEZ**, André **BERNOS**, Sylvie **BETAT**, Jean **CASABONNE**, Pierre **CASABONNE**, Didier **CAZENAVE-LAROCHE**, Marthe **CLOT**, Jean-Claude **COUSTET**, Gérard **DEVALS**, Jean-Philippe **FLORENCE**, Etienne **FROSSARD**, Cathy **GARCÈS**, Michelle **GAUCHER**, Michèle **HAENSEL**, Michel **HOEPPFNER**, Patrick **JOUSSAUME**, Cédric **LARRICQ**, Frédéric **LOMPRE**, Frédéric **LOUSTAU**, Patrick **MAUNAS**, Daniel **MEDOU-MARERE**, Brigitte **ROSSI**.

#### 24 délégués suppléants :

Jean-Pierre **CASAUX-BICQ**, Marie-Hélène **CASSOU**, Michel **CONTOU-CARRERE**, Patrick **DRILHOLE**, Pierre **GACHET**, Pierre **LAGRANGE**, Jean-Michel **LARBIOU**, Gérard **LEPRETRE**, Jacqueline **LOISON**, Didier **LOUSTAU**, Jacques **MARQUEZE**, Corinne **MASSOUE**, David **MIRANDE**, Florian **MIROU**, Bernard **MORA**, Bastien **MOUGNAGUE**, Philippe **PECAUT**, Franck **PEREUILH**, Cédric **PUCHEU**, Philippe **SANSAMAT**, Henri **SCHMITT**, Samuel **VANDAELE**, Maurice **VERCOUILLIE**, Benoît **VILLETTE**.



Communauté de communes  
du Béarn des Gaves (CCBG)

#### 11 délégués titulaires :

Daniel **ARRIBERE**, Patrick **BALDAN**, Catherine **BONNEFON**, Alain **BOURREZ**, Henri **CAZALETS**, Marjorie **CHOPIN**, Hubert **FRANÇAIS**, Roland **GRECHEZ-CASSIAU**, Jean-Claude **LARCO**, François **MINART**, Emile **TARDAN**.

#### 11 délégués suppléants :

Nadine **BARTHE**, Arnaud **DUPOUEY**, Thierry **GERE**, Maryvonne **LAGARONNE**, Fernand **LAGRILLE**, Francis **LANSALOT-MATRAS**, Jean-Baptiste **LENDRE**, Jean-Paul **LENDRE**, Jean-Jacques **MONTREER**, Christian **PUHARRE**, Laurent **SAINTE-CLUQUE**.



Communauté de communes  
de Lacq-Orthez (CCLO)

#### 2 délégués titulaires :

Jérôme **LAGRANGE**, Albert **LASSERRE-BISCONTE**.

#### 2 délégués suppléants :

Louise **CHAPEL**, Frank **LARRALDE**.

## I.6. L'équipe technique, administrative et comptable



L'équipe dispose des moyens techniques suivants :

### Véhicules :

1 Peugeot PARTNER et 1 Dacia DUSTER pour l'ensemble de l'équipe

### Postes de travail :

Postes de travail complets (bureau, PC, téléphone fixe) pour chaque agent

### Equipement pour réunions extérieures ou à distance :

PC portable, disque dur externe, webcam

### Fournitures administratives :

Fournitures administratives classiques : papier, stylos, chemises, classeurs, bloc-notes, cahiers, ...

### Téléphonie :

Téléphones portables de fonction pour chaque agent à l'exception de l'agent administratif et comptable.

### Equipement de terrain :

Vêtements de pluie, bottes, cuissardes, appareil photo numérique, ... pour les agents amenés à se déplacer sur le terrain

## I.7. Le bilan administratif et financier 2022

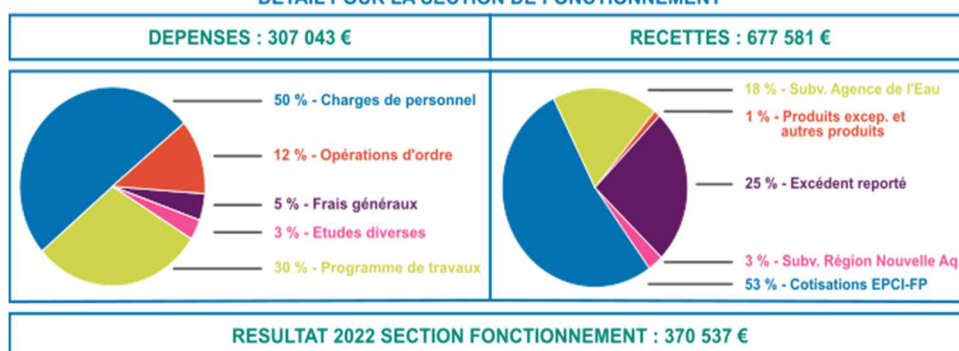
### Bilan administratif 2022 :

Au cours de l'année 2022, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a pris 24 délibérations. Le Bureau syndical s'est réuni avant chacune de ces séances afin de préparer les affaires à traiter pour assurer le bon fonctionnement de la structure et la réalisation des missions techniques.

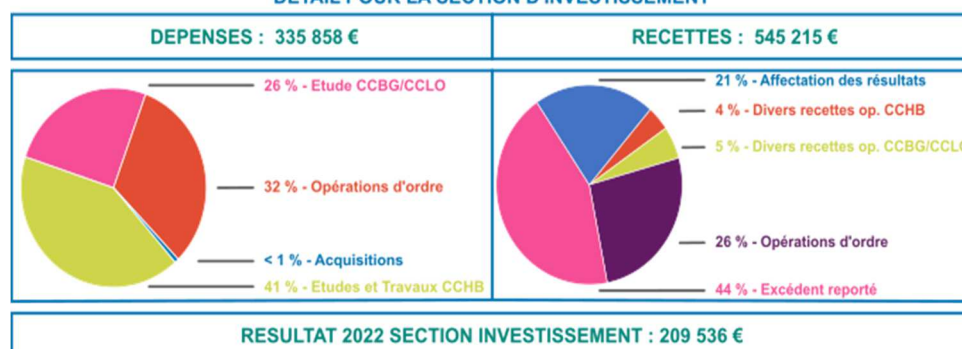
### Bilan financier 2022 :

PRESENTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2022	200 478,22 €	28 179,39 €
Résultat reporté de 2021	170 059,77 €	237 536,29 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>370 537,99 €</b>	<b>209 536,90 €</b>
Résultat Restes à réaliser 2022		- 59 894,00 €
<b>Résultat Cumulé 2022</b>	<b>370 537,99 €</b>	<b>149 462,90 €</b>

#### ANNEE 2022 DETAIL POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



#### ANNEE 2022 DETAIL POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT



L'exécution du budget 2022 s'élève à 642 901 € de dépenses.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel
- Le programme de travaux annuel
- Les frais d'études

Les contributions des EPCI-FP membres ont été de 356 500 € (stables par rapport à l'année 2021) et les subventions perçues pour assurer le fonctionnement du **SMGOAO** et la réalisation des missions (études et travaux) s'élèvent à environ de 187 370 €.

Il est à noter que le **SMGOAO** n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022.



## II. Bilan des missions du SMGOAO en 2022

### II.1. Bilan du suivi des cours d'eau

Cette prestation, assurée en régie, est effectuée par les agents du **SMGOAO** et financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %.

Un document est annexé au présent rapport d'activité. Il retrace l'intégralité de la mission de suivi et d'animation sur les cours d'eau pour l'année 2022.

#### Suivi et expertise des cours d'eau :

Plus de 150 km de cours d'eau ont été parcourus et expertisés pour :

- actualiser les données du PPG du **SMGOAO**,
- actualiser le programme d'intervention annuel ayant pour objectif d'assurer le bon fonctionnement et le bon écoulement des cours d'eau en application du PPG déclaré d'Intérêt Général en Mai 2021.

#### Exemples de points inventoriés sur le territoire en 2022



Chablis



Arbres en cours d'affaissement



Embâcles



Fermeture de cours d'eau



Encombrement de pièges à embâcles



#### Accompagnements et Conseils techniques :

En complément du suivi des cours d'eau, les services du **SMGOAO** ont réalisé de nombreuses interventions auprès des collectivités et riverains du territoire.

Afin de faire évoluer ses missions, le **SMGOAO** a participé à de nombreux échanges sur diverses thématiques et organisé des animations en lien avec ses compétences.

#### Suivi des pièges à embâcles :



14 pièges à embâcles ont fait l'objet d'un suivi pour vérification de leur encombrement et de leur état structurel avant intervention d'entretien.



AS_008			
Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagade	Commune : Urbes	Ajust base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERTI	
Maitre d'ouvrage : Commune d'Urbes		Egène : Passage basé sur RM 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'ouvrages : 2 (3 avant et 4 après)			
Nombre d'PIE en service de TR : environ 1,6 m			
Section : environ 2x1,5 m			
Mauvaise odeur : non			
Encombrement : RAS			
Etat : Dégradation du cadre béton en partiel - encadré sur les deux IPII en ses deux Appart en matériaux importants (probable cause de Lagade)		Préconisations : Expertise et éventuelle reprise à prévoir.	
Autre sur le fait de dire entre les deux pièges la présence de deux couches d'entretien et d'une source.			

#### Exemple de fiche de suivi des pièges à embâcles

#### Suivi des protections de berges :

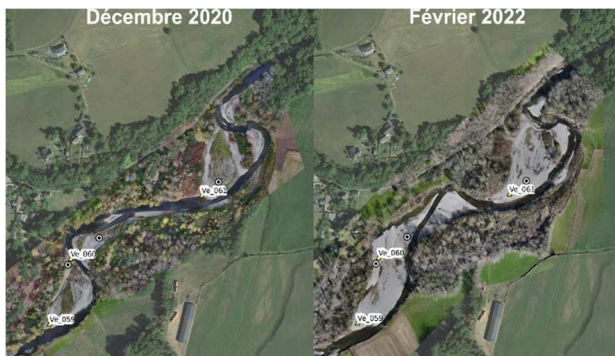
55 protections de berges ont fait l'objet d'une surveillance particulière :

Ve_040			
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vot d'Arette	Commune : Aramis	Ajust base de données : 2018 (ppp)
			
Date de la visite : 12/05/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERTI	
Maitre d'ouvrage : Maire d'Aramis		Egène : Sade	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Els Loune Peyret	
Année de reprise : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Els Loune Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 4 m			
Longueur : environ 20 m			
Lithomé : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			

OL_014			
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Castillon Comblings	Ajust base de données : 2018 (ppp)
			
Date de la visite :		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERTI	
Maitre d'ouvrage : SIEAP Navarrenx		Egène : Station d'épuration	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : SIEAP Navarrenx / Inconnu	
Année de reprise : 2017		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Entreprise Maladet	
Description de l'aménagement : Drainage de haut de berge par battage de pieux et mise en place de plusieurs couches de matériaux drainants			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Lithomé : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de pieux acacia de clôture et couche de matériaux fins et drainants (gravier)			
Etat :		Préconisations :	

#### Exemple de fiche de suivi des protections de berges

## Suivi des atterrissements :



Evolution de bancs alluviaux à Ance-Féas  
Site de la Gravière



Evolution de bancs alluviaux à Saint-Goin

Au cours de l'hiver 2022, le **SMGOAO** a fait réaliser une nouvelle campagne de suivi des atterrissements afin d'évaluer la mobilité de ces bancs d'alluvions, notamment suite aux opérations de dévégétalisation / griffage portées par le **SMGOAO** dans le cadre de la mise en application de son Plan Pluriannuel de Gestion.

Ils font l'objet d'un suivi particulier, avec notamment la réalisation de :

- photographies aériennes géoréférencées ;
- levés photogrammétriques permettant d'obtenir l'altimétrie de ces bancs ;
- suivis GPS terrestres de leurs contours ;
- relevés granulométriques en deux points de surface afin d'estimer le diamètre moyen des sédiments.

A noter que suite à la crue du 10 janvier 2022, un levé photographique aérien par drone a été réalisé sur l'ensemble du linéaire du gave d'Aspe au droit du vallon (Accous, Bedous, Léas-Athas et Osse-en-Aspe) en marge de la mission de suivi des atterrissements. Cette prestation a permis de mieux apprécier les évolutions du lit du gave engendrées par la crue.

## Suivi post crues :

Suivi de la crue de janvier 2022 :

**Début de l'évènement** : le 9 janvier 2022 à 12h

**Fin de l'évènement** : le 12 janvier 2022 à 12h (sur le Gave d'Oloron à Oloron)

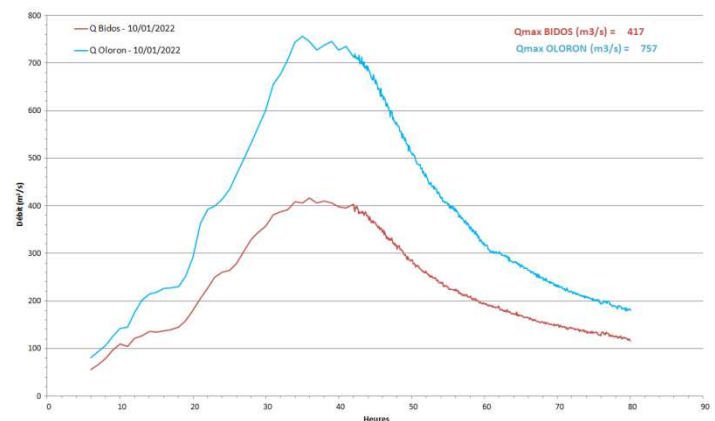
### Observations :

De manière générale, l'évènement du 10 janvier 2022 a fait réagir l'ensemble des cours d'eau, qui ont été à plein-bord voire faiblement débordants.

### Période de retour :

Sur les cours d'eau équipés de stations de mesure des hauteurs / débits, la période de retour de l'évènement est estimée à :

- Gave d'Aspe à Bidos : crue environ décennale (10 ans)
- Gave d'Oloron à Oloron : crue environ vicennale (20 ans)





## II.2. Bilan du programme de travaux annuel 2022



- Près de 70 interventions réparties sur plus de 40 sites sur le territoire du SMGOAO



- Opérations répondant aux besoins d'interventions planifiées dans le PPG du SMGOAO et complétées par des visites techniques complémentaires (en fonction des enjeux et des urgences)



- Programme d'intervention financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50% du montant TTC) et la Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant TTC)

**Gestion embâcles et chablis  
 Bucheronnage technique et débardage par câble**

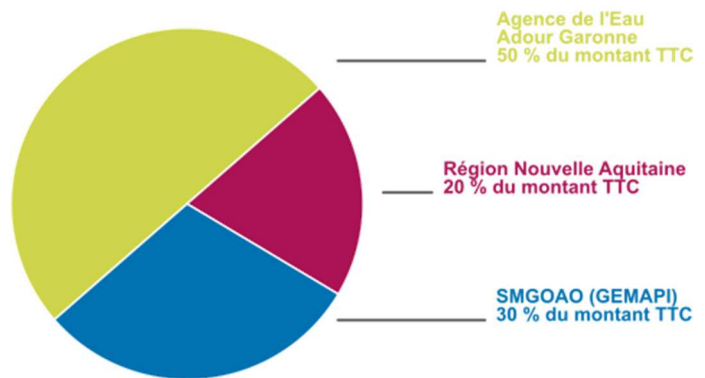


**Réouverture de milieux  
 Débroussaillage et  
 gestion de la végétation aquatique  
 et de sédiments fins**



**Reconstitution d'une ripisylve**

**Plan de  
 financement  
 du programme 2022**  
 Montant engagé : 88 815,22 € TTC



### II.3. Bilan de l'avancement des études hydrauliques

#### Mise à jour de l'étude hydraulique et hydromorphologique du gave d'Aspe à sa traversée du Vallon Aspois :

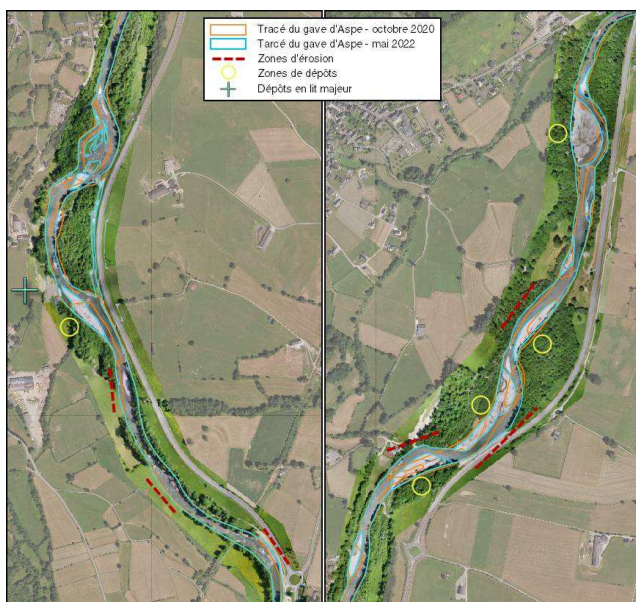
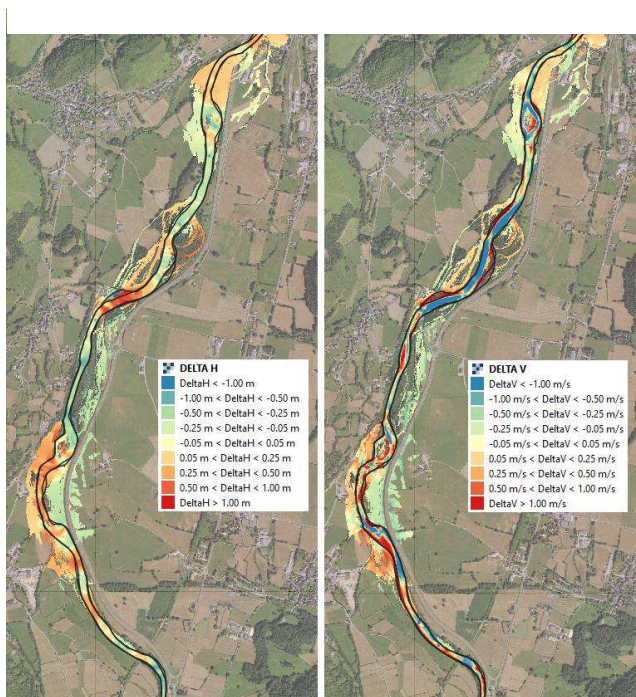


Illustration de la mobilité du gave d'Aspe entre l'automne 2020 et le printemps 2022



Variation des hauteurs d'eau et vitesses d'écoulement entre la situation 2022 et la situation 2020

L'étude hydraulique du gave d'Aspe au droit du vallon Aspois portée par le SMGOAO en 2020 et réalisée par ISL / SGEA / IMAO s'est achevée en janvier 2021 avec la validation du COPIL en présence de M. le Sous-préfet d'Oloron.

Les crues successives de décembre 2021 et janvier 2022 ont entraîné de nombreuses érosions sur le linéaire du vallon Aspois, avec notamment :

- deux érosions en rive droite au niveau de la RN134 (giratoire sud et en aval du giratoire médian),
- l'érosion de la saligue en rive gauche du gave au droit de la station d'épuration de Lées-Athas,
- l'érosion de parcelles agricoles en rive gauche en amont de Lées-Athas,
- l'érosion des parcelles en rive gauche en amont du Sallet d'Osse-en-Aspe.

Afin d'évaluer les évolutions du lit mineur et du comportement du cours d'eau sur le secteur, le SMGOAO a acquis des données (topographie / orthophotographie) et mis à jour le modèle hydraulique construit dans le cadre de l'étude de 2020.

Le diagnostic de l'évolution du cours d'eau a mis en avant :

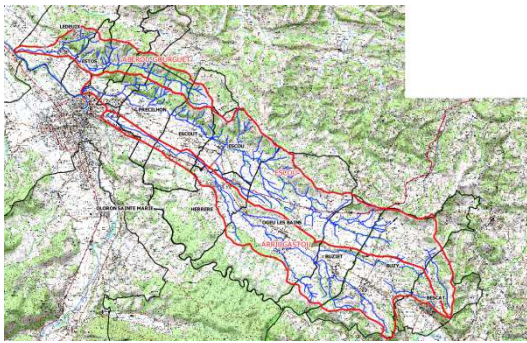
- du point de vue morphologique : une évolution modérée sur l'ensemble du linéaire du gave d'Aspe aussi bien sur la mobilité en plan que sur le profil en long,
- du point de vue hydraulique : pas de modification significative des hauteurs d'eau / vitesses d'écoulement pour la gamme de crue étudiée (quinquennale, décennale et vicennale). Pour rappel, les périodes de retour des crues de décembre 2021 et janvier 2022 sont estimées à Bidos à respectivement environ 5 ans et 10 ans.

Compte tenu de ces éléments, le SMGOAO a proposé d'étudier :

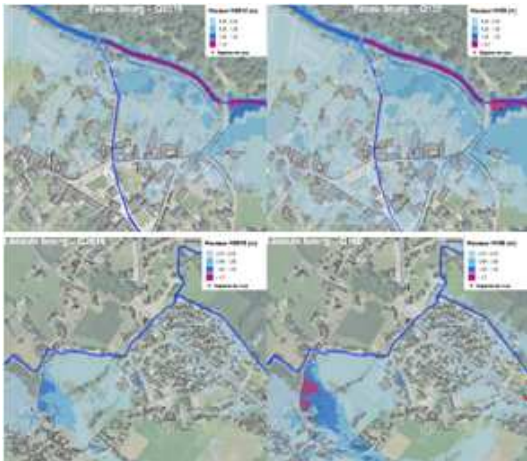
- le désencombrement de bras secondaires au droit de la saligue du lieu-dit « Chapelet » et en aval de la station d'épuration de Lées-Athas,
- L'ouverture d'un chenal dans l'atterrissement de la ferme de Carolle à Osse-en-Aspe.



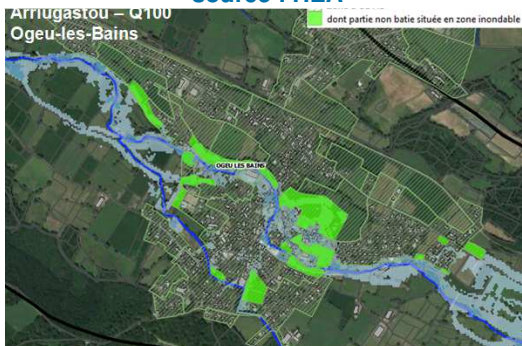
## Etude hydraulique de la Vallée de l'Escou :



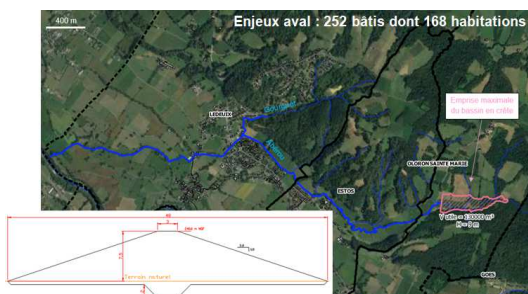
Périmètre de l'étude – source : HEA



Modélisations hydrauliques pour Q<sub>2018</sub> et Q<sub>100</sub> – source : HEA



Superposition de l'aléa avec les documents d'urbanisme – source : HEA



Barrage écreteur projeté sur l'Abérou – source : HEA

### Rappel des objectifs :

- Réaliser un diagnostic de l'inondabilité pour les bassins versants présentés sur la figure ci-contre, et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaire, etc.) sur l'inondabilité ;
- Définir les caractéristiques des écoulements en crue (hauteurs d'eau, vitesses) ;
- Proposer des solutions permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux :
  - o non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratiques agricoles, ouvertures de zones d'expansion des crues, etc.),
  - o structurelles (aménagement des bassins versants)

### En 2022 :

- Organisations de réunions (COTECH / COPIL)
- Suivi du bureau d'études : marchés, rendus, ...
- Réunions techniques avec HEA
- Signature d'une convention pour la participation de la CCVO à l'étude afin d'intégrer les communes de Bescat et Buzy

### Rendus du bureau d'études HEA :

Le bureau d'études HEA a finalisé l'étude au cours de l'année 2022. L'ensemble de l'étude et notamment les propositions de solutions pour lutter contre le risque inondation sur le territoire ont été présentées en Comité de Pilotage le 13 décembre 2022.

Les solutions proposées intègrent :

#### 1) Un travail direct sur les enjeux :

- Prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme
- Mise en place de dispositifs d'alerte
- Mise en place de protections individuelles

#### 2) Un travail sur l'aléa :

- Entretien du lit mineur et des ouvrages de franchissement
- Préservation des zones d'expansion de crues
- Rétention des eaux de ruissellement en amont des cours d'eau – zones humides
- Aménagements structurants du type aménagements hydrauliques ou systèmes d'endiguement.

Les aménagements hydrauliques définis et prédimensionnés dans le cadre de l'étude ont fait l'objet d'une analyse coûts-bénéfices afin d'évaluer leur rentabilité à horizon 50 ans.

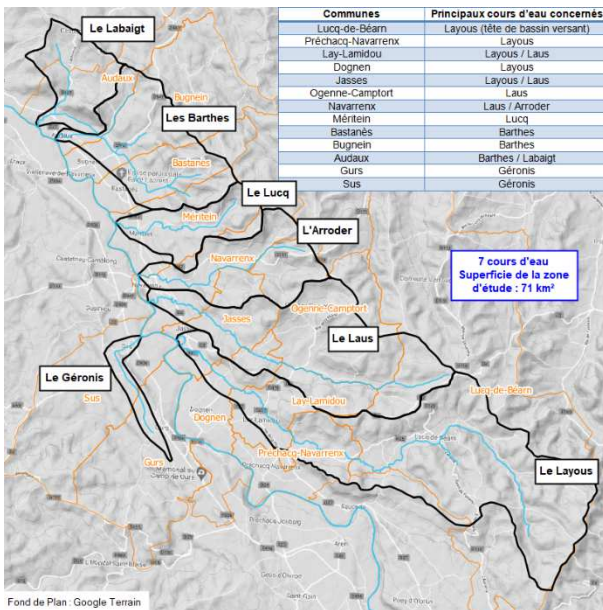
**Prestataires :** HEA / SGEA

**Avancement :** Etude achevée

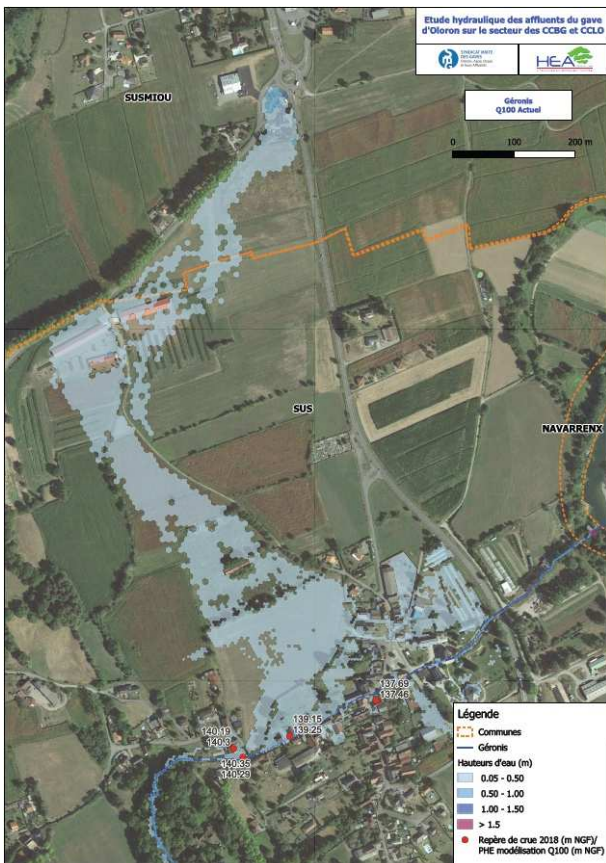
**Montant total :** 154 574,40 € TTC

**Financement :** 30% du HT Agence de l'Eau  
 20% du HT Région Nouvelle Aquitaine  
 ≈ 58% SMGOAO (GEMAPI)

## Etude hydraulique des Affluents en aval du gave d'Oloron (CCBG / CCLO)



Périmètre de l'étude – source : SMGOAO



Modélisation hydraulique du Géronis pour la Q<sub>100</sub> – source : HEA

### Rappel des objectifs :

- Réaliser un diagnostic de l'inondabilité pour les bassins versants présentés sur la figure ci-contre, et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaire, etc.) sur l'inondabilité ;
- Définir les caractéristiques des écoulements en crue (hauteurs d'eau, vitesses) ;
- Proposer des solutions permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux :
  - o non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratiques agricoles, ouvertures de zones d'expansion des crues, etc.),
  - o structurelles (aménagement des bassins versants).

### En 2022 :

- Consultation de cabinets de géomètres et passation d'un marché
- Organisations de réunions techniques avec HEA
- Suivi des deux prestataires (bureau d'études et cabinet de géomètre) : marchés, rendus, ...

### Rendus du bureau d'études HEA :

- Phase 1 : recueil et analyse des données existantes, bilan des enquêtes en communes et cahier des charges pour la topographie complémentaire
- Phase 2 : analyse des bassins versants et estimation des débits de pointe en crues pour chaque cours
- Phase 3 : modélisation hydraulique de l'état actuel pour différentes crues du Géronis

### Rendus du cabinet de géomètres-experts SGEA :

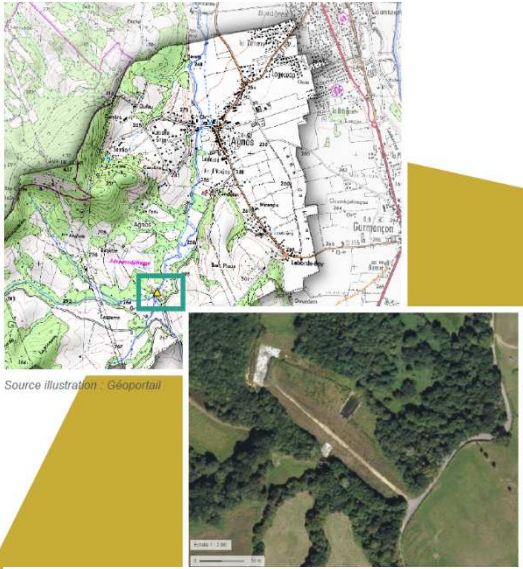
Bathymétrie et topographie des cours d'eau et ouvrages hydrauliques du Géronis, du Layouts, des Barthes, du Labaigt, du Laüs et de l'Arroder.

**Prestataires :** HEA / SGEA  
**Avancement :** En cours  
**Montant total :** 163 486,80 € TTC  
**Financement :** 30% du HT Agence de l'Eau  
 20% du HT Région Nouvelle Aquitaine  
 ≈ 58% SMGOAO (GEMAPI)



## II.4. Bilan du suivi des ouvrages de protection contre les inondations

### Aménagement hydraulique de la Mielle à Agnos



Source illustration : Géoportail

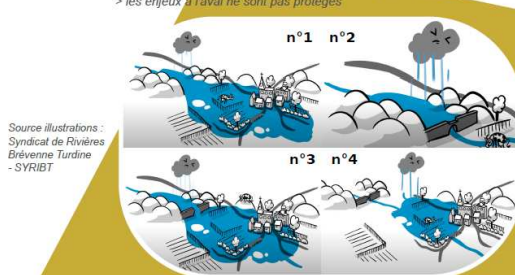
#### LE FONCTIONNEMENT

##### Principe de fonctionnement

- Permet de stocker temporairement un certain volume dans le lit du cours d'eau, de façon à diminuer le débit de la crue en aval : on parle de ralentissement dynamique des crues
- Illustration du ralentissement dynamique : illustration n°1 et n°2

##### Un barrage écrêteur est dimensionné pour certains types d'évènements pluviométriques, mais ne permet pas de protéger contre tous

- Le barrage écrêteur de la Mielle à Agnos est dimensionné pour la crue centennale
- Illustration n°3 événement plus important que l'objectif de dimensionnement > les enjeux à l'aval ne sont plus protégés
- Illustration n°4 événement qui se produit entre l'aménagement hydraulique et les enjeux > les enjeux à l'aval ne sont pas protégés



Source illustrations : Syndicat de Rivières Brèverne Turdine - SYRIBT



L'aménagement hydraulique permet de soustraire environ 650 personnes de la zone inondable pour la crue centennale rien que sur la commune d'Oloron Sainte-Marie

- En bleu : zone inondable crue centennale SANS barrage
- En rouge : zone inondable crue centennale AVEC barrage

Source illustration : Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI

#### Extraits du document de présentation de l'ouvrage – source : SMGOAO



Bornes géoréférencées – source : SMGOAO

#### Demande d'autorisation de l'aménagement hydraulique d'Agnos :

Le dossier de régularisation de l'ouvrage tel que prévu par l'arrêté du 30 septembre 2019 a été construit au cours de l'année 2022. Ce document comprend notamment :

- L'étude hydraulique de l'écrêtement des crues par l'ouvrage ;
- L'étude de stabilité (diagnostic géotechnique) telle que demandée par la DREAL Nouvelle Aquitaine pour justifier de la tenue de l'ouvrage sous différentes sollicitations ;
- L'analyse de l'organisation du SMGOAO pour l'entretien et la surveillance du barrage.

#### En 2022 :

- Suivi des deux bureaux d'études (ARTELIA et GEOTEC) : marchés, rendus, ...
- Organisation d'une réunion de restitution de l'ensemble des éléments d'études avec les communes concernées par l'ouvrage : Agnos, Oloron Sainte-Marie et Moumour.

**Prestataires :** ARTELIA / GEOTEC

**Avancement :** Etude achevée

**Montant total :** 37 873,20 € TTC

**Financement :** 100% SMGOAO (GEMAPI)

#### Programme de travaux d'entretien de l'ouvrage :

Au cours de l'année 2022, ont été réalisés :

- Consultations d'entreprises pour les travaux d'entretien suivant :
  - o création de 7 bornes béton pour suivre l'altimétrie de l'ouvrage ;
  - o reprise de béton sur le perré du parement amont ;
  - o amélioration de l'exutoire du fossé aval rive droite du barrage ;
  - o levé des bornes et de la crête du barrage.
- Suivi de l'intervention de l'entreprise et du géomètre

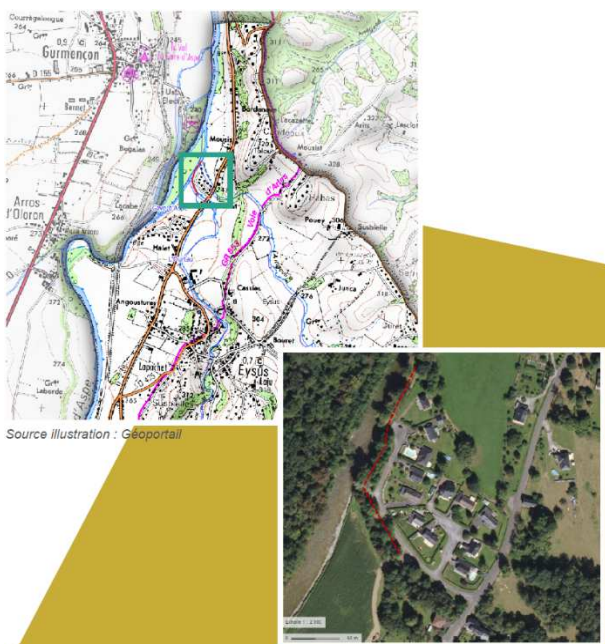
**Prestataires :** Narbeburu Bâtiment / Agence Terra

**Avancement :** En cours

**Montant total :** 6 291,56 € TTC

**Financement :** 100 % SMGOAO (GEMAPI)

## Système d'endiguement du lotissement de l'île à Eysus



Extrait du document de  
présentation de l'ouvrage –  
source : SMGOAO

### Etude du système d'endiguement du lotissement de l'île à Eysus :

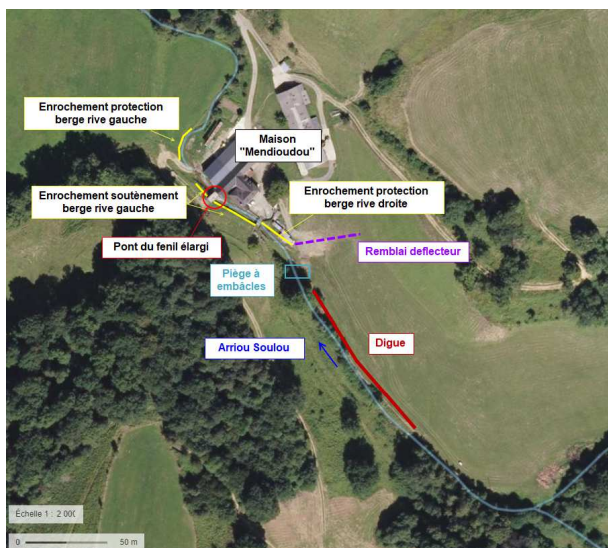
Le système d'endiguement du lotissement de l'île à Eysus a fait l'objet d'étude hydraulique et géotechnique afin d'évaluer ses performances vis-à-vis des crues du gave d'Aspe et de l'Ourtau.

Pour les besoins de l'étude, ont été réalisés :

- Suivi des bureaux d'études (ARTELIA et GEOTEC) : marchés, rendus,...
- Organisation d'une rencontre avec la commune d'Eysus pour présenter les résultats de l'analyse hydraulique de l'ouvrage.

<b>Prestataires :</b>	ARTELIA / GEOTEC / SGEA
<b>Avancement :</b>	En cours
<b>Montant total :</b>	45 463,20 € TTC
<b>Financement :</b>	100 % SMGOAO (GEMAPI)

## Digue de la maison « Mendioudou » à Lanne-En-Barétous



Différents aménagements au droit de la propriété  
Mendioudou à Lanne-en-Barétous – source : SMGOAO

### Etude hydraulique de l'Arriu Soulou au droit de la propriété Mendioudou :

La digue située au droit de la propriété Mendioudou à Lanne-en-Barétous fait l'objet d'une étude hydraulique afin d'évaluer ses performances vis-à-vis des crues de l'Arriu Soulou.

Pour les besoins de l'étude, ont été réalisés :

- Consultation de bureaux d'études agréés et passation d'un marché
- Organisations de rencontres sur site avec le prestataire et le propriétaire
- Levés topographiques des cours d'eau (Arriu Soulou / Joos) et des ouvrages de la zone
- Lancement des études hydrologiques et hydrauliques

<b>Prestataires :</b>	SCE
<b>Avancement :</b>	En cours
<b>Montant total :</b>	20 147,40 € TTC
<b>Financement :</b>	100 % SMGOAO (GEMAPI)



## II.5. Engagement du SMGOAO dans une démarche PAPI sur le bassin versant du gave d'Oloron

### **Rappel :**

Les phénomènes de crues récents constatés sur le territoire du **SMGOAO** ainsi qu'en amont et en aval du bassin versant du gave d'Oloron ont amené les structures GEMAPIENNES (SIGOM, CCVO et **SMGOAO**) à réfléchir à leur engagement dans une démarche d'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) en 2021.

### **Objectifs :**

- *Etablir un diagnostic approfondi du risque inondation*
- *Définir une stratégie de gestion du risque inondation partagée par l'ensemble des acteurs d'un territoire sur un bassin de risque pertinent au regard de l'aléa et des enjeux, ici le bassin versant du gave d'Oloron*
- *favoriser l'émergence de programmes d'actions traitant de façon équilibrée et cohérente les 7 axes de la politique de prévention des inondations.*

Le PAPI constitue le cadre d'un partenariat étroit entre l'État et les collectivités en matière de prévention des inondations autour des axes de réflexion.



Les étapes clés de la mise en œuvre de ce dispositif sont les suivantes :

- *Elaboration et mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI*
- *Elaboration et mise en œuvre du PAPI*

Les 3 collectivités GEMAPIENNES ont donné leur accord de principe sur l'engagement de la démarche en Septembre 2021 dont l'animation serait confiée à l'Institution Adour.

**En 2022**, suite au recrutement par l'Institution Adour d'un animateur PAPI pour l'élaboration du dossier « Programme d'Etudes Préalables » au PAPI, des réunions techniques ont eu lieu afin de travailler à la rédaction du diagnostic territorial.

### III. Perspectives 2023

#### III.1. Suivi des cours d'eau et travaux de restauration et d'entretien (GEMA)

La mission de suivi / animation / conseils / expertise sur le territoire sera reconduite en 2023.

En ce qui concerne le programme de travaux 2023, il s'agit de poursuivre les opérations prévues dans le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG), déclaré d'Intérêt Général sur la période 2021-2025. Le programme de travaux annuel extrait du PPG pourra être enrichi et actualisé suite à des observations de terrain, des interventions identifiées dans les études réalisées ou à la demande des collectivités du territoire.

THEMATIQUES QUI SERONT TRAITEES	TECHNIQUES QUI SERONT EMPLOYEES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés</li> <li>• "Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou dépérissants)</li> <li>• Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débardage par câble</li> <li>• Bûcheronnage et élagage technique</li> <li>• Débroussaillage – Elagage – Petit bûcheronnage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dévégétalisation et griffage d'atterrissements</li> <li>• Création et entretien de chenaux secondaires</li> <li>• Entretien des pièges à embâcles existants (béton, redressement d'IPN etc.)</li> <li>• Traitement de points durs minéraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux mécanisés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action concertée pour la reconstitution d'une ripisylve adaptée</li> <li>• Reconstitution de la ripisylve si absente (plantation, bouturage, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable</li> <li>• Débroussaillage – Elagage – Petit bûcheronnage</li> <li>• Plantation – Bouturage – Coupe sélective</li> </ul>

Ce programme extrait du PPG sera enrichi par :

- Des opérations qui seraient rendues nécessaires post crues
- Des opérations identifiées après expertises de terrain.

#### Gestion des pièges à embâcles / Nouveaux projets

En 2023, le **SMGOAO** continuera d'assurer la gestion des 13 pièges à embâcles présents sur son territoire et proposera l'implantation de nouveaux dispositifs comme par exemple sur la commune de Cette-Eygun ou d'Accous.

#### III.2. Suivi des études et travaux concernant la prévention des inondations (PI)

##### Suite de la démarche sur la Vallée de l'Escou et lien avec la démarche PAPI

L'étude hydraulique sur la Vallée de l'Escou, confiée au cabinet d'études HEA, s'est achevée en décembre 2022 (COPIL du 13 décembre 2022).

L'année 2023 sera consacrée à l'engagement des réflexions quant à la mise en œuvre des solutions proposées tout en veillant à leur mise en cohérence avec l'établissement du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

##### Poursuite de l'étude hydraulique sur les affluents du gave d'Oloron CCBG/CCLO

Le bureau d'étude HEA poursuivra sa mission en 2023 avec la finalisation des modélisations hydrauliques des cours d'eau concernés sur le territoire étudié et engagera les réflexions sur les solutions envisageables pour limiter le risque inondation.

### **Finalisation de la régularisation réglementaire de l'écrêteur de crue d'Agnos Poursuite des travaux de maintien et de surveillance de l'ouvrage**

L'étude de régularisation règlementaire conduite par ARTELIA s'est achevée en 2022 avec la restitution de l'étude de stabilité confiée au cabinet GEOTEC et l'établissement du dossier de demande d'autorisation de l'ouvrage. Ce dossier de demande d'autorisation sera déposé dans le premier trimestre 2023 auprès des services de la DDTM 64.

En parallèle, les travaux d'amélioration, de consolidation et de suivi de l'ouvrage se poursuivront au cours de l'année 2023 avec notamment, une campagne de chasse des taupes, la pose d'un dispositif de mesure du niveau de la retenue, la réfection du piège à embâcles et la recharge de la crête en rive droite.

### **Finalisation de la régularisation réglementaire du système d'endiguement d'Eysus**

L'étude de la digue d'Eysus a été confiée à ARTELIA en 2021. La composante hydraulique de l'étude s'est achevée en novembre 2022 avec une présentation des résultats en mairie d'Eysus. A l'issue de cette rencontre, les participants ont convenu de poursuivre l'étude sur le volet géotechnique afin de connaître la stabilité de l'ouvrage sous différentes sollicitations (crues, séismes, etc.).

En 2023, les conclusions de cette étude doivent permettre au SMGOAO de se positionner quant à la gestion de cet aménagement.

### **Suivi et finalisation de l'étude du système d'endiguement Mendiondou à Lanne-En-Barétous**

L'étude la digue Mendiondou a été confiée au cabinet d'études SCE en juin 2022.

Son objectif est d'évaluer la pertinence de l'ouvrage en termes de protection des biens et des personnes et d'aider le SMGOAO dans la prise de décision quant à sa gestion dans le temps.

### **Engagement d'une étude pour le suivi du bras de décharge du Lapeyre à Ogeu-Les-Bains**

Une prestation sera confiée au bureau d'étude HEA à l'été 2023 pour s'assurer du bon fonctionnement de cet ouvrage (Visite Technique Approfondie, prévision de travaux qui seraient nécessaires, ...).

#### **III.3. Démarche PAPI**

Le premier Comité de pilotage de l'opération aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et aura pour objectifs :

- L'installation de l'instance
- La présentation de la démarche globale, du périmètre du PAPI et des objectifs
- La présentation du phasage et des étapes du dispositif

L'intérêt de cette démarche réside dans la construction d'une stratégie globale de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron qui permet de prendre en compte les résultats des études et réflexions préalables, de valider l'éligibilité des actions envisagées et d'en assurer éventuellement le financement.

#### **III.4. Gestion et animation de la structure**

##### **En ce qui concerne le fonctionnement du SMGOAO :**

- Réalisation des orientations budgétaires et vote du BP 2023
- Lancement d'un recrutement pour le remplacement de l'agent administratif et comptable
- Suivi des marchés en cours et à venir
- Suivi comptable, administratif et ressources humaines
- Poursuite des réflexions pour l'amélioration du fonctionnement de la structure

##### **En 2023, les actions de communication concerneront :**

- la refonte du site internet,
- la création de documents d'information sur les cours d'eau et les opérations générales que porte le SMGOAO.

## ANNEXES

**Annexe 1 : Statuts du SMGOAO**

**Annexe 2 : Règlement d'Intervention du SMGOAO**



## Annexe 1 : Statuts du SMGOAO



### DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N° 64-2022-04-20-00001

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES  
D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-20 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2012 portant création du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents ;

**VU** la délibération du comité syndical du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents en date du 14 décembre 2021 décidant de modifier les statuts du syndicat mixte afin de prendre en compte l'ajout de deux systèmes d'endiguements à la liste des ouvrages gérés par le syndicat pour la défense contre les inondations et la réduction du nombre de commissions de sous-bassins versants ;

**VU** les délibérations des conseils communautaires de la communauté de communes du Béarn des Gaves et de la communauté de communes du Haut-Béarn, respectivement en date des 17 et 24 février 2022, approuvant la modification des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de délibération des collectivités membres dans le délai de trois mois à compter de la notification de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, les décisions sont réputées favorables ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions de majorité qualifiée définies à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales sont remplies ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### ARRÊTE

**Article premier** : L'article 3.2.D des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est modifié et rédigé désormais comme suit :

« 3.2.D : (5°) *La Défense contre les inondations* :

- *Entretien, gestion et surveillance des bassins d'écrêtements et de rétention des eaux de crues et les systèmes d'endiguements publics situés sur son territoire, à savoir :*
  - *le bassin écrêteur de crue de la Mielle à Agnos (annexe 2)*
  - *la digue du quartier de l'île à Eysus (annexe 3)*
  - *la digue Mendioudou à Lannes-en-Barétous (annexe 4)*
- *Réalisation des études de danger relatives aux ouvrages*

- *Maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations (Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations, ...)*
- *Protection de berge (technique minérale, végétale, mixte, autre) lorsqu'une érosion menace un enjeu public suite à une crue ou en prévention*
- *Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés (pose de repères de crue) ».*

**Article 2 :** L'article 8 des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est modifié et rédigé désormais comme suit :

**« Article 8 – Commissions de sous bassins versants**

*Il est créé 4 commissions de sous bassins versants dont la composition, l'objet et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur du SMGOAO.*

- *Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et de ses affluents en rive gauche jusqu'à la confluence du Joos.*
- *Commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses affluents*
- *Commission de sous bassin versant du gave d'Ossau et ses affluents, du gave d'Oloron et ses affluents en rive droite jusqu'à la confluence du Joos*
- *Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et ses affluents entre la confluence du Joos et la confluence du Lausset » .*

**Article 3 :** Les nouveaux statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents sont annexés au présent arrêté.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents, le Président de la communauté de communes du Haut-Béarn, le Président de la communauté de communes du Béarn des Gaves, le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le **20 AVR. 2022**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA

Annexe : statuts

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, Cours Lyautey, Villa Noulibos – 64010 PAU CEDEX.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.



## SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

### PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, D'ASPE, D'OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Vu pour être annexé à l'arrêté  
en date de ce jour

PAU, le 20 AVR. 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Eddie BOUTTERA

1

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – OBJET .....</b>	<b>3</b>
Article 1 - Dénomination et constitution .....	3
Article 2 - Périmètre du syndicat .....	3
Article 3 - Objet et compétences .....	4
3.1. Objet .....	4
3.2. Compétences .....	4
3.2.A : (1°) L'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : .....	4
3.2.B : (2°) L'Entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau : .....	4
3.2.C : (8°) La Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines : .....	5
3.2.D : (5°) La Défense contre les inondations : .....	5
3.2.E : (12°) L'animation, la communication et la concertation : .....	5
<b>CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
Article 4 - Siège de l'établissement .....	6
Article 5 - Durée .....	6
Article 6 - Comité Syndical .....	6
Article 7 - Bureau syndical .....	6
Article 8 - Commissions de sous bassins versants .....	7
Article 9 - Coopération entre le Syndicat mixte et ses membres et Prestations de services .....	7
<b>CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES .....</b>	<b>8</b>
Article 10 - Budget du Syndicat mixte .....	8
Article 11 – Modalités de financement et clés de répartition .....	8
Article 12 - Receveur .....	8
<b>CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>9</b>
Article 13 - Responsabilités .....	9
Article 14 - Adhésion et retrait d'un membre .....	9
Article 15 - Dispositions finales .....	9



## CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – OBJET

### Article 1 - Dénomination et constitution

Conformément aux articles L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué, par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte fermé dénommé :

### Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents SMGOAO

Adhèrent au Syndicat Mixte en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- La Communauté de communes du Haut Béarn (CCHB)
- La Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG)
- La Communauté de Communes de Lacq Orthez (CCLO)

### Article 2 - Périmètre du syndicat

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants du gave d'Oloron en amont de sa confluence avec le Lausset, du gave d'Aspe, du gave d'Ossau aval depuis la limite administrative amont de la CCHB (Buziet) et de leurs Affluents.

Le périmètre correspondant, défini sur la carte (annexe 1), comprend :

	CCHB	CCBG	CCLO
	<b>Communes présentes dans le périmètre du SMGOAO</b>		
<b>En totalité</b>	Accous, Agnos, Ance-Féas, Aramits, Aren, Arette, Asasp-Arros, Aydius, Bedous, Bidos, Borce, Buziet, Cette-Eygun, Escot, Escou, Escout, Esquiule, Estos, Etsaut, Eysus, Géronce, Géus-D'Oloron, Gurmençon, Herrère, Issor, Lanne-En-Barétous, Lées-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Lurbe-Saint-Christau, Moumour, Orin, Osse-En-Aspe, Poey-D'Oloron, Préchacq-Josbaig, Précilhon, Saint-Goïn, Sarrance, Saucède, Urdos, Verdets	Angous, Araux, Castetnaucamblong, Dognen, Gurs, Jasses, Lay-Lamidou, Méritein, Préchacq-Navarrenx, Sus, Susmiou, Viellenave-De-Navarrenx	
<b>En partie</b>	Estialescq, Goès, Lasseube, Lédeux, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie	Araujuzon, Audaux, Bastanès, Bugnein, Navarrenx, Ogenna-Camptort, Castetbon, Ossenx	Lucq-De-Béarn

## **Article 3 - Objet et compétences**

### **3.1. Objet**

Le SMGOAO gère des deniers publics, et à ce titre il intervient pour toutes les opérations, situées dans le lit majeur des cours d'eau de son périmètre, au titre d'une des compétences définies ci-après et dont l'intérêt général, d'urgence ou public est avéré.

### **3.2. Compétences**

Le syndicat intervient pour l'exercice de la compétence **GEMA-PI** (composée des missions 1°, 2°, 5°, 8° et 12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et l'animation et la concertation (12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) qui englobe à la fois :

- la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa inondation (GEMA, 1°, 2°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- La prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations et la réduction de la vulnérabilité (PI, 5° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- L'animation, la communication et la concertation nécessaires à l'exercice des compétences (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) précitées

Les compétences du syndicat sont donc les suivantes :

#### **3.2.A : (1°) L'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :**

- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent (études hydrogéomorphologiques, Plan Pluriannuel de Gestion, contrats divers, ...) et mise en œuvre des travaux identifiés
- Mise en œuvre des aspects réglementaires (établissement des dossiers au titre de la loi sur l'eau, ...)

#### **3.2.B : (2°) L'Entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau :**

- Surveillance, entretien, restauration du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion de la végétation, de l'encombrement du lit mineur, du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement
- Entretien, restauration des canaux, des lacs et plans d'eau publics

**3.2.C : (8°) La Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :**

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve
- Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique (libre circulation des espèces, transport sédimentaire, ...) : animation et coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages par conventionnement
- Surveillance, entretien et restauration des zones humides propriétés des membres du syndicat et appui à la gestion des zones humides privées par conventionnement avec les propriétaires concernés (zones humides présentes dans le lit majeur des cours d'eau)

**3.2.D : (5°) La Défense contre les inondations :**

- Entretien, gestion et surveillance des bassins d'écrêtements et de rétention des eaux de crues et les systèmes d'endiguements publics situés sur son territoire, à savoir :
  - Le bassin écrêteur de crue de la Mielle à Agnos (annexe 2)
  - La digue du quartier de l'île à Eysus (annexe 3)
  - La digue Mendioudou à Lanne-En-Barétous (annexe 4)
- Réalisation des études de danger relatives aux ouvrages
- Maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations (Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations, ...)
- Protection de berge (technique minérale, végétale, mixte, autre) lorsqu'une érosion menace un enjeu public suite à une crue ou en prévention
- Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés (pose de repères de crue)

**3.2.E : (12°) L'animation, la communication et la concertation :**

- La communication générale, l'information de la population, des actions pédagogiques relatives aux milieux aquatiques
- La prise en compte des sites NATURA 2000 (réflexion autour des sites du territoire avant élaboration des DOCOB sur les milieux aquatiques)
- Le suivi de la ressource en eau (aspect qualitatif et quantitatif)
- L'établissement de liens avec les différents acteurs (Département 64, DDTM, DIRA, usagers, riverains, ...)



## CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### **Article 4 - Siège de l'établissement**

Le siège du SMGOAO est situé :

**SMGOAO**  
À la CCHB  
12, Place de Jaca - CS 20067  
**64 402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX**

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.  
Les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres dudit syndicat.

### **Article 5 - Durée**

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

### **Article 6 - Comité Syndical**

Le SMGOAO est administré par un Comité Syndical, placé sous la présidence de son Président, composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Chaque EPCI-FP dispose d'un représentant par tranche de 500 habitants jusqu'à 5 000 habitants et 1 représentant pour 2 000 habitants au-delà.

Le Comité Syndical est ainsi constitué de 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants répartis comme suit :

- o CCBG : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- o CCHB : 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants
- o CCLO : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Chaque délégué possède 1 voix délibérative.

### **Article 7 - Bureau syndical**

Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé du Président, du 1<sup>er</sup> Vice-Président et de Vice-présidents dont le nombre est égal au nombre de commissions de sous bassins versants, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du Comité Syndical sans excéder le quart du nombre de délégués titulaires du Comité Syndical.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le Comité Syndical.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix.

### **Article 8 - Commissions de sous bassins versants**

Il est créé 4 commissions de sous bassins versants dont la composition, l'objet et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur du SMGOAO.

- Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et de ses Affluents en rive gauche jusqu'à la confluence du Joos.
- Commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents
- Commission de sous bassin versant du gave d'Ossau et ses Affluents, du gave d'Oloron et ses Affluents en en rive droite jusqu'à la confluence du Joos
- Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et ses Affluents entre la confluence du Joos et la confluence du Lausset

### **Article 9 - Coopération entre le Syndicat mixte et ses membres et Prestations de services**

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du Syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L. 5211-4-1 et L.5211-56 du CGCT.

Pour des tiers (personnes morales de droit public ou privé), le SMGOAO pourra réaliser des opérations qui se traduiront par la signature de convention de mandat.

## CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

### **Article 10 - Budget du Syndicat mixte**

Le SMGOAO pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. Les recettes du budget du Syndicat mixte comprennent celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT, notamment :

- Les contributions des membres adhérents au Syndicat mixte sur la base des clés de répartition énoncées à l'article 11,
- Les subventions obtenues (Agence de l'Eau, Département, Région, Etat, ...)
- Les produits correspondant aux services assurés par le Syndicat mixte,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs.
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat

D'une façon générale, de toutes ressources prévues par le CGCT.

### **Article 11 – Modalités de financement et clés de répartition**

Les participations des collectivités membres sont définies comme suit :

- Les frais de fonctionnement généraux du syndicat et ceux relevant des opérations des articles 3.2.A, 3.2.B et 3.2.E des présents statuts sont mutualisés et répartis selon la clé de répartition suivante :
  - 50 % rapporté à la population totale de l'EPCI-FP dans le périmètre du SMGOAO (données source : INSEE - IGN)<sup>1</sup>
  - 50 % rapporté à la superficie de l'EPCI-FP dans le périmètre du SMGOAO

L'actualisation des critères est effectuée à chaque renouvellement de mandat sauf dans le cas d'une extension de périmètre.

- Pour les opérations relevant des articles 3.2.C et 3.2.D, les coûts, subventions et FCTVA déduits, seront pris en charge par les collectivités membres concernées, qui assureront également la prise en charge des emprunts nécessaires ou le préfinancement des opérations.

Dans le cas où plusieurs EPCI-FP seraient concernés, le montant des participations sera proportionnel au volume des études/travaux effectués, sauf dérogations si cas particuliers, avec accord de l'ensemble des parties.

### **Article 12 - Receveur**

Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le Trésorier d'Oloron-Aramits.

<sup>1</sup> Prise en compte est la population totale INSEE.

Prise en compte des données IGN ADMINEXPRESS pour la cartographie des communes et des EPCI

Prise en compte des données IGN issues de la BD TOPO : couche « BATI INDIFFÉRENCIÉ » triée selon le champ ORIGINE BATI = Cadastre dont l'actualisation se fera par téléchargement en fonction des mises à jour par IGN

Le calcul de la population du SMGOAO se fera au prorata du bâti présent sur le bassin versant du SMGOAO



## **CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 13 - Responsabilités**

Les interventions du SMGOAO n'exonèrent en rien les responsabilités des différents acteurs du domaine, à savoir :

- le Riverain en vertu de son statut de propriétaire (article L215-14 du Code de l'Environnement),
- le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L215-17 du Code de l'Environnement),
- Le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (article L2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

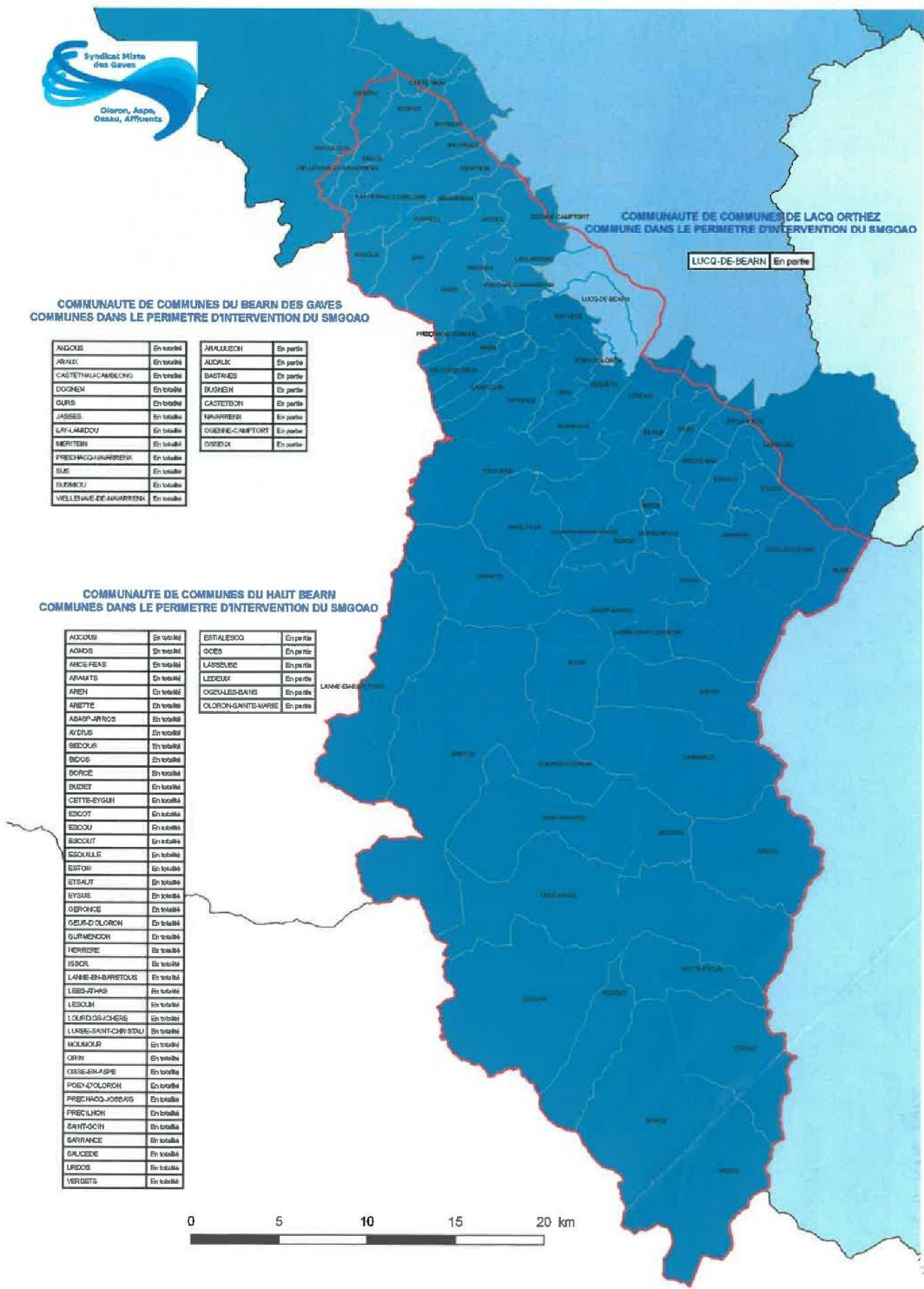
### **Article 14 - Adhésion et retrait d'un membre**

Toute adhésion nouvelle ou tout retrait devront faire l'objet des procédures prévues à cet effet par le CGCT.

### **Article 15 - Dispositions finales**

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions prévues par le CGCT.

**ANNEXE 1 : CARTE DU PERIMETRE DU SMGOAO 2018**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES  
COMMUNES DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION DU SMGOAO**

ANGOUS	En totalité	ARJANSON	En partie
ARNAIX	En totalité	AUCALX	En partie
CASTETTHU-LACABRÈVE	En totalité	BASTINGS	En partie
DOZEN	En totalité	BURDEH	En partie
OURS	En totalité	CACETSON	En partie
JASSE	En totalité	HAUTREIN	En partie
LAFRANCOU	En totalité	OMÈNE-CAMPTORT	En partie
MERTHEM	En totalité	ORREIX	En partie
PRECHACQ-HAUPREIN	En totalité		
SLE	En totalité		
TRAMOU	En totalité		
VELLEVALE DE HAUPREIN	En totalité		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN  
COMMUNES DANS LE PERIMETRE D'INTERVENTION DU SMGOAO**

ACCOS	En totalité	ESTALESQ	En partie
AMOS	En totalité	OGES	En partie
ANCEFRAS	En totalité	LASSEUBE	En partie
ARMAITS	En totalité	LEDDOUX	En partie
AREN	En totalité	OGELLES-BAINS	En partie
ARETTE	En totalité	OLORON-SAINTE-MARIE	En partie
AZASP-ANGOS	En totalité		
ARJOUX	En totalité		
BEDOUX	En totalité		
BIDOUX	En totalité		
BORCE	En totalité		
BUCIET	En totalité		
CETTE-SYGLIN	En totalité		
ESICOT	En totalité		
ESCOU	En totalité		
ESCOUT	En totalité		
ESQUILLE	En totalité		
EXTON	En totalité		
ETSAUT	En totalité		
EYSUS	En totalité		
GERPANCE	En totalité		
GEUS-D'OLORON	En totalité		
GURMENCQ	En totalité		
HERRIERE	En totalité		
ISSOR	En totalité		
LANIE-SH-BARETOUS	En totalité		
LES-ATHAS	En totalité		
LESOM	En totalité		
LOURD-DU-SIÈRE	En totalité		
LURIE-SAINTE-CRISTOU	En totalité		
MALMOUR	En totalité		
OM	En totalité		
OSSE-SH-ASPE	En totalité		
POEN-D'OLORON	En totalité		
PRECHACQ-JORDAIS	En totalité		
PRELUON	En totalité		
SAINTE-OCIN	En totalité		
SARRANCE	En totalité		
SARCEDE	En totalité		
URDOS	En totalité		
VERDIETS	En totalité		

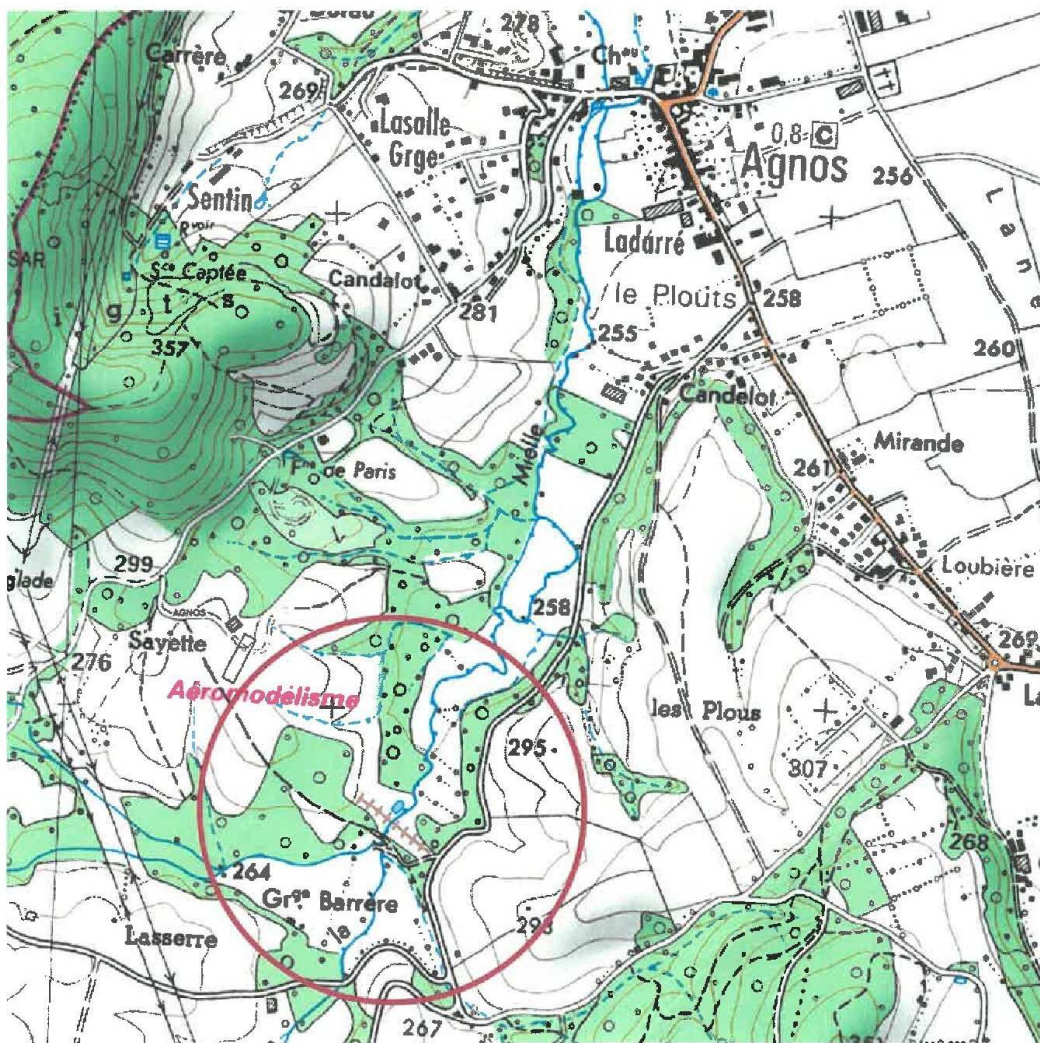
PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS DU SMGOAO – DECEMBRE 2021

**ANNEXE 2 : LOCALISATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE  
ECRETEUR DE CRUE D'AGNOS**



**LOCALISATION ECURETEUR DE CRUE D'AGNOS**

0 100 200 300 400 m

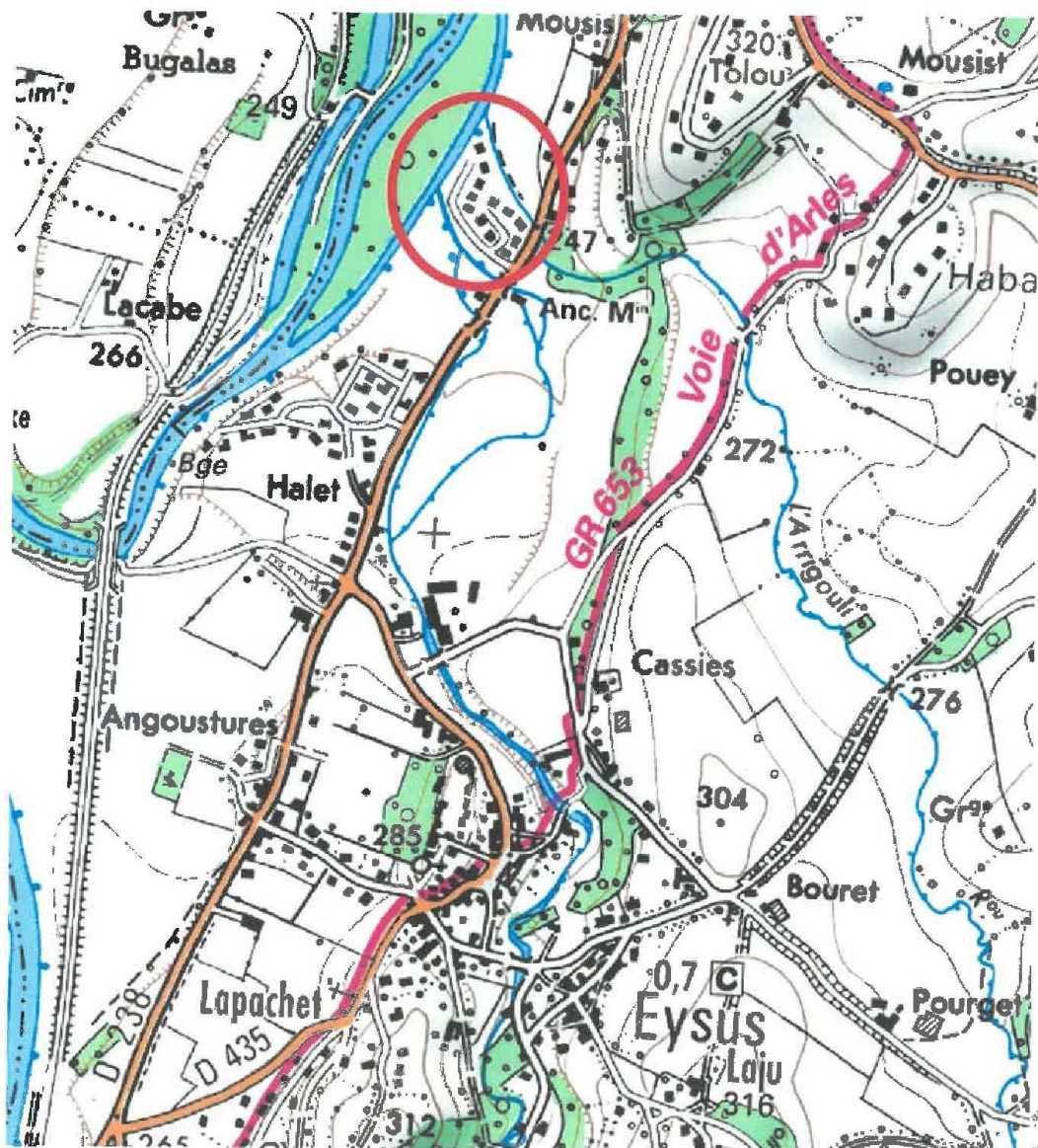




**ANNEXE 3 : LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT DU QUARTIER DE L'ILE A EYSUS**



**LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT  
DU QUARTIER DE L'ILE  
EYSUS**



PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS DU SMGOAO – DECEMBRE 2021

12

09/11/2023 10:00:00  
09/11/2023 10:00:00

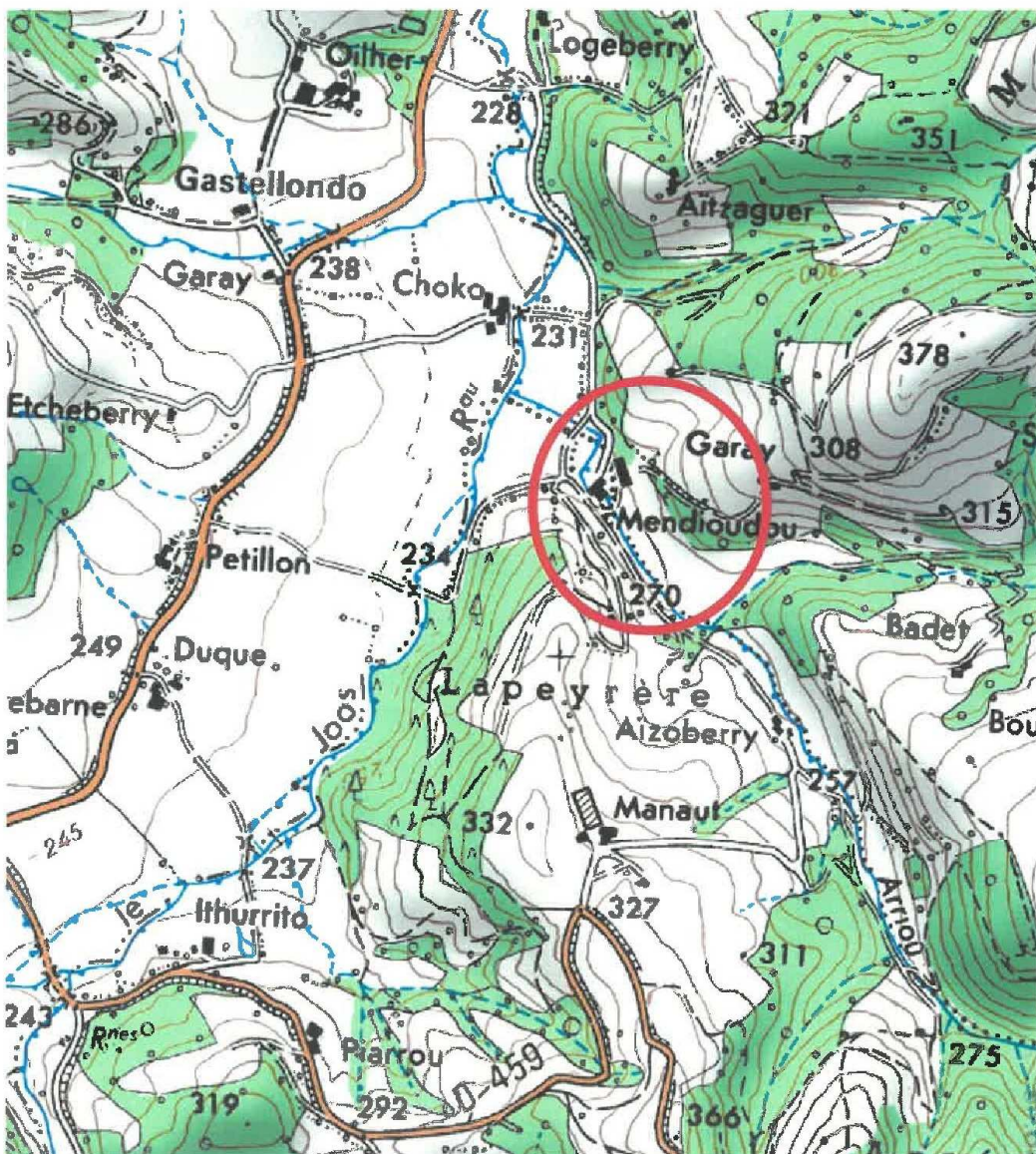


**ANNEXE 4 : LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT MENDIOUDOU A LANNE-EN-BARETOUS**



0 100 200 300 400 m

**LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT MENDIOUDOU LANNE-EN-BARETOUS**



PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS DU SMGOAO – DECEMBRE 2021

13

## Annexe 2 : Règlement d'Intervention du SMGOAO



**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

# Règlement d'Intervention SMGOAO

*MISE À JOUR 2021*

*Validé par délibération du Comité Syndical en date du 28 Septembre 2021*

**SMGOAO**

A la CCHB

12 Place de Jaca

64400 OLORON SAINTE-MARIE

Tél. : 05 59 10 02 31

Site internet : [www.smgoao.fr](http://www.smgoao.fr)



## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>- 2 -</b>
<b>1 : Les opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI (relevant de l'Intérêt général)</b>	<b>- 3 -</b>
<i>1.1 : Les opérations au financement mutualisé</i>	<i>- 3 -</i>
<i>1.2 : Les opérations au financement non mutualisé</i>	<i>- 4 -</i>
<b>2 : Les opérations hors cadre de la compétence GEMAPI (ne relevant pas de l'Intérêt général)</b>	<b>- 4 -</b>
<b>3 : Organisation des instances de suivi et validation (GEMAPI / Hors GEMAPI)</b>	<b>- 5 -</b>
<i>3.1 : Les instances de suivi</i>	<i>- 5 -</i>
<i>3.2 : La démarche générale</i>	<i>- 5 -</i>
<b>4 : Définitions générales</b>	<b>- 6 -</b>
<i>4.1 : Atterrissements</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.2 : Bassin versant</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.3 : Berge</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.4 : Cours d'eau domaniaux</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.5 : Cours d'eau non domaniaux</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.6 : Crue</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.7 : Espace de mobilité</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.8 : Intérêt général / DIG / Urgence</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.9 : Lit majeur / Lit mineur</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.10 : Pièges à embâcles / Pièges à sédiments</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.11 : Plan pluriannuel de gestion (PPG) / Principes de gestion de l'Espace rivière</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.12 : Ripisylve</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.13 : Techniques de protections contre les inondations</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.14 : Techniques de lutte contre les érosions : protections de berges</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.15 : Zones d'expansion de crues (ZEC)</i>	<i>- 8 -</i>

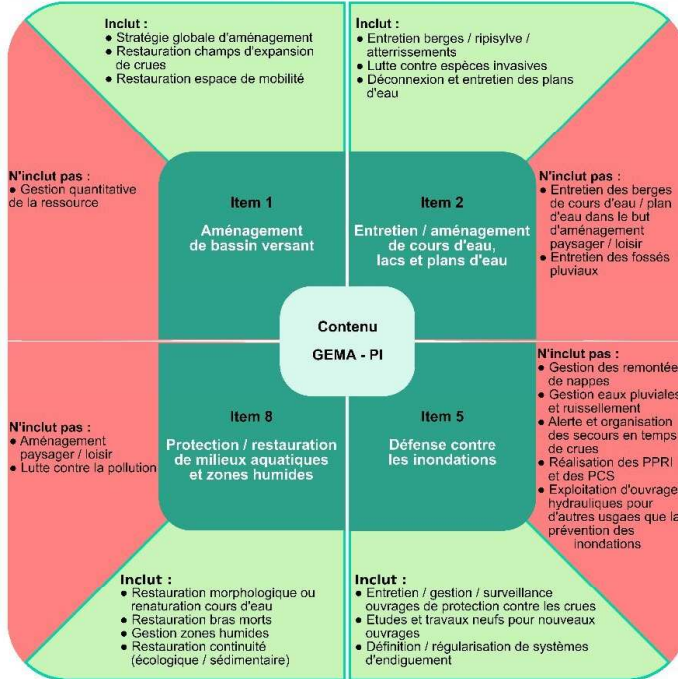
## Préambule

Le présent règlement a pour objectif de préciser les modalités d'intervention du SMGOAO sur son périmètre d'intervention ainsi que les modalités financières au titre :

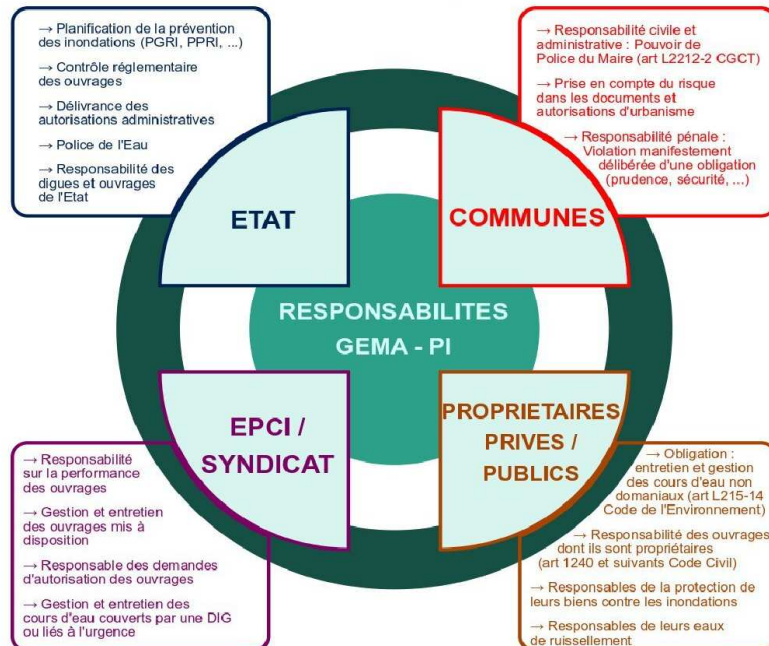
- de ses compétences transférées (GEMAPI)
- d'opérations pour le compte de tiers (hors GEMAPI)

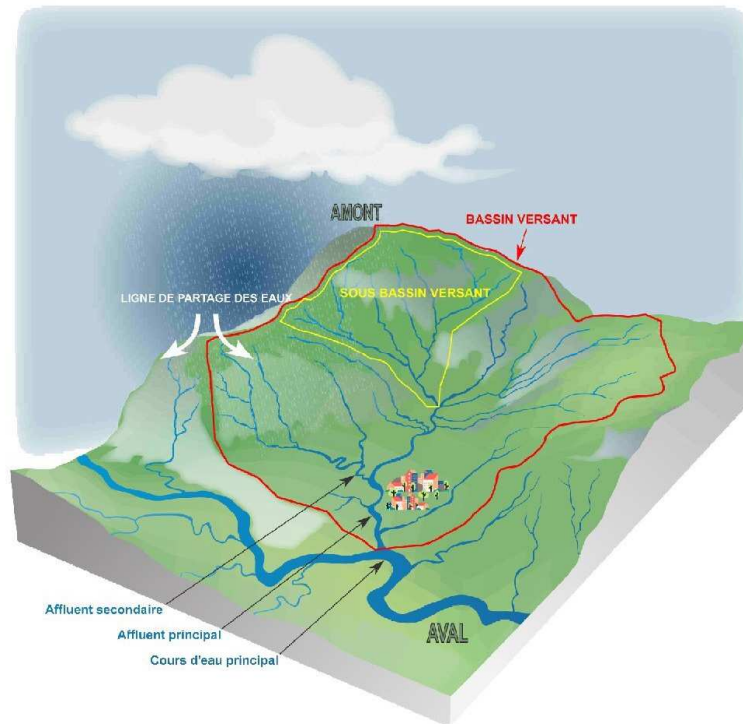
Pour ce qui concerne la compétence GEMAPI, une distinction sera observée entre les opérations au financement mutualisé et non mutualisé

### Rappel : Définition de la compétence GEMAPI (art. L211-7 du Code de l'Environnement)



### Rappel : Différentes responsabilités en matière de GEMAPI



**Rappel : Composantes d'un bassin versant****1 : Les opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI (relevant de l'Intérêt général)****1.1 : Les opérations au financement mutualisé**

Elles concernent l'atteinte du bon état des masses d'eau, notamment sur le plan hydromorphologique, ainsi que les actions de communication générale (GEMA).

Les clés de répartition des frais sont les suivantes (conformément aux statuts du SMGOAO) :

EPCI membres	Taux
CCHB	86 %
CCBG	12 %
CCLO	2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Ces opérations font l'objet d'un programme annuel (extrait du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire déclaré d'Intérêt Général).

Celui-ci, une fois actualisé et validé techniquement et financièrement doit permettre de donner une première partie du montant du produit de taxe GEMAPI qui sera appelé auprès des EPCI membres du SMGOAO.

Tous les 5 ans, un nouveau PPG sera établi et fera l'objet d'une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Nature des opérations au financement mutualisé :

- Mission de suivi des cours d'eau et des ouvrages et des travaux
- Enlèvement d'embâcles / sédiments fins / végétaux aquatiques y/c entretien des pièges à embâcles et sédiments pris en gestion par le SMGOAO
- Gestion de la ripisylve
- Entretien courant des berges par gestion de la végétation envahissante
- Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



### 1.2 : Les opérations au financement non mutualisé

Les opérations au financement non mutualisé relèvent essentiellement de la gestion d'ouvrages servant la compétence GEMA-PI et/ou d'opérations particulières pour la Prévention des Inondations et consistent en :

- la gestion globale des ouvrages de protection contre les crues existant sur le territoire (aménagements hydrauliques, système d'endiguements)
- la création **et la gestion** de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations
- la création et la gestion structurelle d'ouvrages **servant la compétence GEMAPI (ex : pièges à embâcles, pièges à sédiments, ...)**
- le maintien ou la restauration des fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau dans la prévention contre les inondations (champs d'expansion de crues, ...)
- Toutes études et tous travaux qui seraient nécessaires afférents aux 4 points mentionnés ci-avant.

Le financement de ces opérations incombe à la ou les structure(s) qui en retire(nt) un bénéfice. Si nécessaire, les conditions de financement seront précisées dans une convention particulière.

L'inscription d'une opération dans un programme d'investissement sera précédée d'une étude préalable d'opportunité et de faisabilité qui permettra de fixer les conditions de réalisation (technique, financière, réglementaire, ...) et sera validée par la ou les collectivité(s) concernée(s) et par le SMGOAO.

Si le SMGOAO était sollicité pour le portage de plusieurs études, un ordre de priorité serait défini en concertation entre le SMGOAO et les EPCI membres.

## 2 : Les opérations hors cadre de la compétence GEMAPI (ne relevant pas de l'Intérêt général)

Il s'agit d'études et ou de travaux d'intérêt particulier de renforcement de berges qui ne nuisent pas à l'intérêt général au regard du bon écoulement et du bon état des masses d'eau.

Il existe trois grands types de renforcement de berges :

- Le génie civil (de type minéral)
- Le génie écologique (de type végétal)
- Le génie mixte (combinaison des types minéral et végétal)

Les grands principes du renforcement reposent sur :

- Le respect de la réglementation et des orientations du SDAGE Adour Garonne
- L'intégration de la protection dans le contexte dynamique du cours d'eau
- L'accompagnement de la dynamique du cours d'eau
- La prise de conscience des limites de la protection : elle ne protège pas contre tous types d'évènements et elle nécessite une surveillance et un entretien

Les niveaux d'intervention du SMGOAO dans ces opérations dépendent de la nature des travaux à réaliser, de la nature des enjeux menacés et des maîtres d'ouvrages concernés.

Ces niveaux sont précisés dans le tableau ci-après :

Maîtres d'ouvrages	Enjeux menacés	Niveaux d'intervention possible du SMGOAO
Privés ou gestionnaires publics autres que le bloc communal (Dpt 64, DIRA, TELECOM, RTE, ENEDIS, ...)	Maisons, voiries, ouvrages divers, parcelles agricoles, réseaux, etc, ...	<b>Diagnostic de terrain</b> en présence du gestionnaire <b>Et/ou</b> <b>Conseil initial</b> : orientation des solutions techniques (confortement, relocalisation enjeux, rappel réglementation, ...) <b>Et/ou</b>
Privés mais en lien avec des compétences exercées par les membres du SMGOAO	Entreprises, zones artisanales, etc, ...	<b>Appui administratif</b> dans la limite de l'établissement de <b>dossiers de déclaration loi sur l'Eau (Assistance à maîtrise d'ouvrage)</b> <b>Et/ou</b>
Bloc communal y/c regroupement en syndicat (assainissement, eau potable, ...)	Espaces verts, bâtiments publics, voiries, réseaux, patrimoines historique, équipements sportifs, ...	<b>Ingénierie aux communes</b> : assistance aux études, appui administratif et technique ( <b>Assistance à maîtrise d'ouvrage</b> ) <b>Et/ou</b> <b>Maîtrise d'ouvrage déléguée</b> (prestation de service)
Membres du SMGOAO	Propriétés des membres du SMGOAO	

Tous les cas de figures cités ci-dessus peuvent conduire à une maîtrise d'ouvrage déléguée du SMGOAO avec financement de l'opération par les maîtres d'ouvrages. Les conditions d'intervention techniques et financières seront donc précisées dans une convention de mandat.

Les prestations du SMGOAO en dehors du cadre de la compétence GEMAPI feront l'objet d'une rémunération particulière du SMGOAO **à savoir : 5% du montant HT de l'opération dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ; 1% du montant HT de l'opération dans le cas d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.**

### 3 : Organisation des instances de suivi et validation (GEMAPI / Hors GEMAPI)

#### 3.1 : Les instances de suivi

##### Le Comité de Pilotage GEMAPI :

En fonction des demandes enregistrées par le SMGOAO, le rôle du COPIL est d'assurer un arbitrage afin de garantir :

- Un bon fonctionnement du SMGOAO
- Une bonne utilisation des fonds publics
- Une bonne évaluation des dossiers et une définition du niveau d'engagement du SMGOAO/des EPCI/...
- Un bon suivi des opérations dans le temps

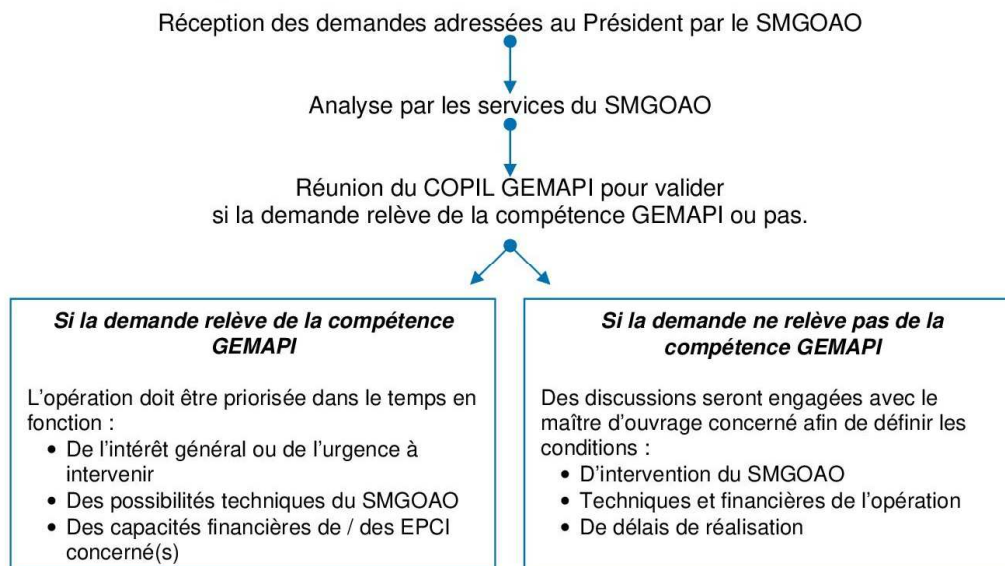
La composition du COPIL GEMAPI sera la suivante :

- Le Président du SMGOAO
- Les membres du Bureau du SMGOAO
- Les Vice-présidents en charge de l'Environnement des EPCI membres
- Les services techniques et administratifs du SMGOAO / EPCI membres
- Et au besoin : les partenaires institutionnels et tout autre acteurs jugé pertinent au regard du dossier présenté ou des enjeux du bassin versant concerné

##### Les Commissions de sous bassins versants :

Ces commissions, créées au sein du SMGOAO et dont le fonctionnement est défini dans le règlement intérieur (cf. article 8 des statuts du SMGOAO, **articles 32 et 33 du règlement intérieur**) seront tenues informées des dossiers portés par le SMGOAO au moins 1 fois par an et/ou au besoin.

#### 3.2 : La démarche générale





## 4 : Définitions générales

### 4.1 : Atterrissements

Dépôts de sédiments fins ou grossiers visibles en basses eaux, formés dans le lit mineur par l'action de l'écoulement s'expliquant, la plupart du temps, par une diminution locale de la vitesse du courant. Ils résultent du transport des sédiments.

Ce phénomène naturel participe à la vie de la rivière, permet la recharge du cours d'eau en matériaux et limite les effets d'érosion (incision du lit mineur\*).

Les atterrissements peuvent aussi être l'indicateur d'un déséquilibre passé ou actuel et sont à surveiller lorsqu'ils sont susceptibles d'augmenter localement les débordements par leur taille ou leur végétalisation.

### 4.2 : Bassin versant

Espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie ou de ruissellement s'écoulent dans la même direction et se rejoignent pour former un cours d'eau ou un lac.

A chaque cours d'eau correspond un bassin versant.

### 4.3 : Berge

La berge est formée par les terrains situés à droite et à gauche du cours d'eau et qui délimitent le lit mineur. Cet espace abrite des plantes et arbustes (ripisylve) dont les racines limitent l'érosion et fournissent un ombrage et une alimentation nécessaires à la vie aquatique.

### 4.4 : Cours d'eau domaniaux

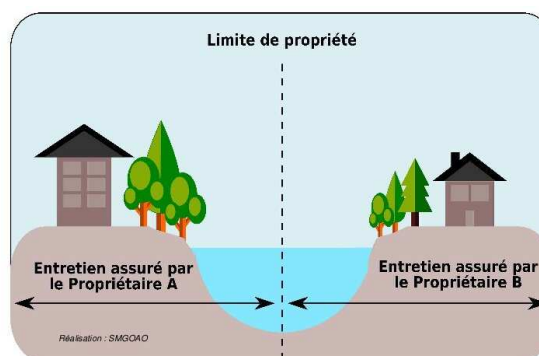
Ils font partie, du Domaine Public Fluvial (DPF).

Sur les cours d'eau domaniaux dans le périmètre d'intervention du SMGOAO (gave d'Oloron), l'État est tenu de faire les travaux nécessaires au seul maintien de la capacité naturelle d'écoulement de ces cours d'eau,

### 4.5 : Cours d'eau non domaniaux

Cours d'eau qui ne sont pas classés comme appartenant au DPF.

Les propriétaires riverains, propriétaires de la moitié du lit, doivent en assurer l'entretien régulier.



### 4.6 : Crue

Il s'agit d'un phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau liée à une augmentation du débit.

Une crue est dite morphogène lorsque le débit de plein bord est atteint et que celui-ci entraîne des modifications des faciès d'écoulement et / ou des érosions de berges plus ou moins marquées. La période de retour de ces crues est de l'ordre de 1 à 3 ans.

Une crue est dite débordante lorsque le débit de plein bord est dépassé et que l'eau s'écoule dans le lit majeur. Le débordement des eaux entraîne de fait une diminution de la pression sur les berges et le lit mineur mais augmente le risque d'atteinte d'enjeux (humains, collectif, privé, ...).



#### 4.7 : Espace de mobilité

Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer.  
Les cours d'eau sont des systèmes dynamiques, mobiles dans l'espace et dans le temps : ils se réajustent constamment au gré des fluctuations des débits.  
Ces réajustements se traduisent par des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.  
L'espace de mobilité correspond à la « divagation » du lit du cours d'eau : c'est-à-dire la zone de localisation potentielle des sinuosités ou des tresses.  
Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves.  
Les cartes géologiques mettent en évidence les tracés des zones alluviales et sont utiles pour définir l'espace de mobilité des cours d'eau. On parle également d'espace de liberté du cours d'eau.

#### 4.8 : Intérêt général / DIG / Urgence

Le SMGOAO intervient sur le territoire au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), dans l'intérêt général, en cas de carence du propriétaire, ou en cas d'urgence (cf. Code de l'Environnement art. L 211-7)  
Une opération est dite **d'Intérêt Général** lorsque sa mesure ou sa réussite nécessite qu'elle soit réalisée à une échelle hydrographique pertinente et cohérente, c'est à dire sur des tronçons homogènes qui dépassent largement les limites des propriétés privées.  
L'intervention est alors possible sous couvert d'une **DIG (Déclaration d'Intérêt Général)** assortie des procédures de la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation)  
Des interventions sont possibles, sans autorisation préalable, en cas d'**urgence** (danger grave et imminent) et à condition que le Préfet soit informé immédiatement.

#### 4.9 : Lit majeur / Lit mineur

Le lit mineur ou lit ordinaire d'un cours d'eau désigne l'espace où les écoulements s'effectuent la majeure partie du temps. La limite du lit mineur est formée par les berges en rive droite et gauche.  
Le lit majeur est le lit maximum occupé par un cours d'eau lors du débordement des eaux hors du lit mineur. Le lit majeur permet donc le stockage des eaux lors de crues débordantes.



#### 4.10 : Pièges à embâcles / Pièges à sédiments

Un piège à embâcle est un système placé dans le lit d'un cours d'eau afin de retenir les bois dérivants pendant les crues. Son implantation peut principalement être motivée par 2 raisons :

- Protéger un système de franchissement du cours d'eau (buse, pont) dont le risque d'obstruction est important (débordement et inondation d'enjeux proches, risque de rupture)
- Eviter les déplacements de grandes quantités de bois vers l'aval sur des bassins versants à forte pente tout en favorisant la gestion de ces bois en un point unique

Il se compose généralement de barres de fer (IPN) disposées verticalement de façon à créer un peigne avec la possibilité de placer plusieurs lignes en quinconce.

Ce type d'aménagement ne doit pas être confondu avec les pièges à sédiments ou plages de dépôt qui se présentent sous la forme de trous plus ou moins aménagés dans le lit du cours d'eau.

Sur ces aménagements, la modification hydraulique créée par la dépression dans le fond entraîne une dépose des matériaux et n'a pas vocation à retenir arbres et branchages.

#### 4.11 : Plan pluriannuel de gestion (PPG) / Principes de gestion de l'Espace rivière

Il s'agit d'un programme d'actions visant une gestion équilibrée et sectorisée des cours d'eau et plus largement des bassins versants des cours d'eau dans l'objectif de répondre aux enjeux du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques.

Les opérations du PPG sont déclarées d'Intérêt Général pour une durée de 5 ans (arrêté préfectoral)

Sur le territoire du SMGOAO, les grands principes de gestion retenus et validés le par délibération le 8 mars 2018 et déclarés d'Intérêt Général par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2021 pour la période **2021-2025** sont les suivants :

- La gestion des espaces tampons dans l'espace rivière
- La gestion du lit mineur et du réseau hydrographique
- La gestion des risques fluviaux ou torrentiels
- La gestion de la ressource (quantitative et qualitative)
- La valorisation de la gestion intégrée des bassins versant
- L'organisation de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant

#### 4.12 : Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situées dans la zone frontière entre l'eau et la terre ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

#### 4.13 : Techniques de protections contre les inondations

Les aménagements ou ouvrages hydrauliques limitent de façon artificielle l'exposition d'enjeux à l'aléa inondation.

Les digues et les bassins écrêteurs en font partie. Ces techniques permettent de stocker provisoirement des écoulements provenant d'un ou plusieurs bassins versants afin d'éviter des débordements de cours d'eau en crue sur un territoire devant être protégé

Les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques regroupent l'ensemble des ouvrages qui concourent à réduire l'exposition des enjeux aux risques d'inondation sans modifier les zonages établis dans le cadre des PPRI et des documents d'urbanisme.

#### 4.14 : Techniques de lutte contre les érosions : protections de berges

Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour limiter l'érosion des berges et favoriser la stabilité des berges lorsque des ouvrages sont présents (murs, ponts,...).

Les techniques les plus douces font appel au génie végétal (concept d'utilisation des végétaux en protection et stabilisation des sols, techniques visant à l'amélioration de la biodiversité), les techniques les plus lourdes font appel aux enrochements (par blocs libres, blocs bétonnés, gabions,...) et aux ouvrages maçonnés préfabriqués.

Des techniques mixtes peuvent aussi être utilisées, combinant génie végétal en tête de berge et enrochement en pieds de berge par exemple.

Le choix de la technique dépend des causes de l'érosion observée, de ses conséquences sur les enjeux immédiats, de la fréquence et de l'importance des crues et des objectifs de l'intervention.

Chaque cas est, en ce sens, particulier.

#### 4.15 : Zones d'expansion des crues (ZEC)

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans le lit majeur.

Les eaux qui sont momentanément stockées écrètent la crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

Les ZEC permettent ainsi de réduire l'intensité des crues.



# NOTES



Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le



ID : 064-200067262-20231102-231102\_06\_ENV-DE

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

**SMGOAO**

A la CCHB - 12, Place de Jaca  
64400 OLORON SAINTE-MARIE  
[www.smgoao.fr](http://www.smgoao.fr)

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

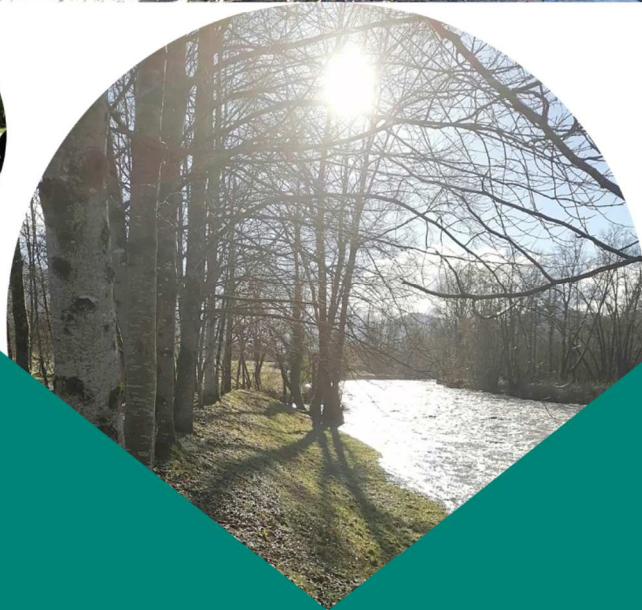
Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 064-200067262-20231102-231102\_06\_ENV-DE



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



## DOSSIER ANNEXE BILAN DE LA MISSION DE SUIVI DES COURS D'EAU



**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

# SOMMAIRE

<b>SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OLORON ET DE SES AFFLUENTS EN RIVE GAUCHE JUSQU'À LA CONFLUENCE DU JOOS .....</b>	<b>3</b>
PROSPECTION DES COURS D'EAU.....	4
TRAVAUX EN RIVIERE .....	11
<b>SOUS BASSIN DU GAVE D'ASPE ET DE SES AFFLUENTS .....</b>	<b>18</b>
PROSPECTION DES COURS D'EAU.....	19
TRAVAUX EN RIVIERE .....	32
<b>SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OSSAU ET DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS EN RIVE DROITE DU GAVE D'OLORON.....</b>	<b>41</b>
PROSPECTION DES COURS D'EAU.....	42
TRAVAUX EN RIVIERE .....	48
<b>SOUS BASSIN DU GAVE D'OLORON AVAL ET DE SES AFFLUENTS.....</b>	<b>51</b>
PROSPECTION DES COURS D'EAU.....	52
TRAVAUX EN RIVIERE .....	56
<b>SUIVI ANNUEL DES PIEGES A EMBACLES.....</b>	<b>59</b>
<b>SUIVI ANNUEL DES PROTECTIONS DE BERGES .....</b>	<b>67</b>
<b>ACCOMPAGNEMENTS ET VISITES TECHNIQUES DANS LE CADRE DE PROBLEMATIQUES PARTICULIERES EN LIEN AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES (CRUES, EROSIONS, PROTECTIONS D'OUVRAGES, QUALITE DES MILIEUX, COMMUNICATION / ANIMATION.....)</b>	<b>96</b>



---

# **SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OLORON ET DE SES AFFLUENTS EN RIVE GAUCHE JUSQU'A LA CONFLUENCE DU JOOS**

## **PROSPECTION DES COURS D'EAU**

## **TRAVAUX EN RIVIERE**

# PROSPECTION DES COURS D'EAU

## Le Vert

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aramits</li> <li>• Ance-Féas</li> <li>• Oloron</li> <li>• Moumour</li> </ul>	Linéaire parcours	17 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Peu d'embâcles ; Quelques chablis suite à la crue du début d'année.
	Préconisations	Suivre et traiter les chablis repérés. Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes.



Exemples de points à traiter

## Le Vert d'Arette

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arette</li> <li>• Aramits</li> </ul>	Linéaire parcouru	10 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Quelques chablis recensés suite aux crues du début d'année 2022
	Préconisations	Suivre et traiter les chablis recensés Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points à traiter



## Le Vert de Barlanes

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lanne-En-Barétous</li> <li>• Aramits</li> </ul>	Linéaire parcouru	14 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Quelques chablis recensés suite aux crues du début d'année 2022
	Préconisations	Suivre et traiter les chablis recensés Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points à traiter

## L'Ibarcis

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arette</li> <li>• Aramits</li> </ul>	Linéaire parcouru	2 350 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'encombrement du cours d'eau sur la partie amont
	Enjeux sur la section	Route départementale, habitations
	Etat général	Correct. Plusieurs chablis depuis la dernière intervention en 2019
	Préconisations	Traiter les chablis recensés



Exemples de points à traiter



## Le Maury

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ance-Féas</li> </ul>	Linéaire parcouru	1 200 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'encombrement du cours d'eau sur la partie amont
	Enjeux sur la section	Route départementale, habitations
	Etat général	Correct. Plusieurs chablis sur la partie basse nécessitant une intervention
	Préconisations	Traiter les chablis recensés



Exemples de points à traiter



## La Mielle

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agnos</li> <li>• Oloron</li> <li>• Moumour</li> </ul>	Linéaire parcouru	10 000 mètres
	Objet de la prospection	Prospection de l'ensemble du cours d'eau, surveillance de son encombrement
	Enjeux sur la section	Route, nombreuses habitations
	Etat général	Correct. Plusieurs chablis sur la partie haute et nombreux déchets sur la partie aval
	Préconisations	Traiter les chablis recensés et avancer sur la thématique déchets avec la CCHB



Exemples de points à traiter

## Le Joos

• Saint Goin	Linéaire parcouru	670 mètres
	Objet de la prospection	Prospection du cours d'eau en amont du pont de Saint Goin
	Enjeux sur la section	Pont, section à forte mobilité
	Etat général	Correct. Au moins 2 chablis dans l'axe du pont à retirer
	Préconisations	Traiter les chablis recensés



Exemples de points à traiter



## TRAVAUX EN RIVIERE

### Le Vert d'Arette

**Arette** : Amont Pont Escamet

Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention

### Le Vert de Barlanes

**Lanne-En-Barétous** : Route d'Issarbe à Pont du VVF

Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement







Avant et après intervention

**Aramits:** Amont pont Ouncès  
Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention



## Le Vert

### **Ance-Féas: Amont pont d'Ance à gravière** Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention

### **Oloron Sainte-Marie : Lieu-dit Soubies** Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention



**Moumour : Aval pont de Caesar**  
Gestion de chablis



Avant et après intervention

## L'Ibarcis

**Arette / Aramits : Source à confluence**  
Gestion de bois dérivants par billonnage



Avant et après intervention



## Le Maury

**Ance-Féas** : Propriété Oscamou à Route Départementale  
Gestion de bois dérivants par billonnage



Avant et après intervention

## La Mielle

**Agnos** : Barrage écrêteur  
Entretien régulier de l'ouvrage



Avant et après intervention



**Agnos / Oloron / Moumour : Barrage écrêteur à confluence avec**  
Gestion de bois dérivants et élagage de branches basses



Avant et après intervention

## Le Joos

### **Saint Goin** : Amont du pont

#### Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention



# **SOUS BASSIN DU GAVE D'ASPE ET DE SES AFFLUENTS**

**PROSPECTION DES COURS D'EAU**

**TRAVAUX EN RIVIERE**

# PROSPECTION DES COURS D'EAU

## Le Gave d'Aspe

• Urdos à Oloron	Linéaire parcours	44 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Peu d'embâcles ou de chablis sur la partie amont et sur le vallon. Plusieurs arbres en cours d'affaissement répertoriés
	Préconisations	Suivre et traiter les arbres en cours d'affaissement Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points à traiter

## Le Labrénère

• Lescun	Linéaire parcouru	3 000 mètres
	Objet de la prospection	Première prospection sur le cours d'eau
	Enjeux sur la section	Pont privés et communaux, quelques habitations
	Etat général	Correct. Très peu de bois dérivants
	Préconisations	Dégagement des 2 points d'accumulation recensés.



Exemples de points à traiter



## Le Barbot

• Lescun	Linéaire parcouru	3 000 mètres
	Objet de la prospection	Nouvelle prospection suite aux travaux réalisés en 2019
	Enjeux sur la section	Pont privés et communaux, quelques habitations
	Etat général	Correct. Très peu de bois dérivants
	Préconisations	Dégagement des 2 points d'accumulation recensés.



Exemples de points à traiter

## Le Lauga

• Lescun	Linéaire parcouru	1 1150 mètres
	Objet de la prospection	Première prospection sur la partie aval du pont du Lauga. Connaissance de l'état du cours d'eau
	Enjeux sur la section	Pont privés et communaux, quelques habitations
	Etat général	Correct. Plusieurs chablis recensés
	Préconisations	Traitement des points recensés



Exemples de points à traiter

## Le Gave de Lescun

• Lescun/Accous	Linéaire parcouru	850 mètres
	Objet de la prospection	Suivi régulier de la partie basse du gave de Lescun
	Enjeux sur la section	Usine Toyal
	Etat général	Correct. Un début d'embâcle en amont de l'usine
	Préconisations	Traitement de l'embâcle

7,5 cm

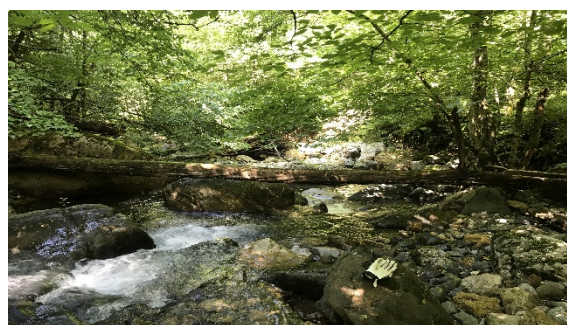


Exemples de points à traiter



## Le Gabarret

<ul style="list-style-type: none"> <li>Aydius/Bedous</li> </ul>	Linéaire parcouru	7 500 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur l'ensemble du cours d'eau depuis le lieu-dit Salars à Aydius
	Enjeux sur la section	Ponts, habitations, route départementale
	Etat général	Plusieurs chablis et arbres en cours d'affaissement
	Préconisations	Traitement des points les plus urgents



Exemples de points à traiter

## Le Malugar

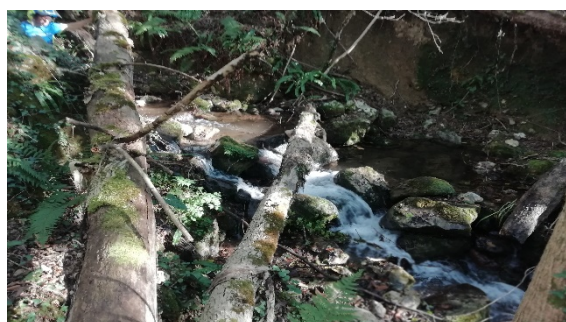
• Lées-Athas	Linéaire parcouru	1 850 mètres
	Objet de la prospection	Prospection partie amont lieu-dit Lesigun et aval pont Bellocq Ichaig
	Enjeux sur la section	Pont, habitations et route départementale
	Etat général	Correct. Un début d'embâcle en amont de l'usine
	Préconisations	Traitement de l'embâcle



Exemples de points à traiter

## L'Arricq d'Osse

• Osse-En-Aspe	Linéaire parcouru	2 840 mètres
	Objet de la prospection	Suivi régulier de l'amont du village
	Enjeux sur la section	Pont, habitations et route départementale
	Etat général	Correct. Quelques chablis et bois dérivants sur la section
	Préconisations	Traitement des points recensés



Exemples de points à traiter



## Le Jouers

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accous / Bedous</li> </ul>	Linéaire parcouru	2 840 mètres
	Objet de la prospection	Suivi régulier du cours d'eau à la traversée du bourg de Jouers jusqu'à la départementale
	Enjeux sur la section	Pont, habitations et route départementale
	Etat général	Correct. Quelques bois dérivants sur la section et cours d'eau encombré par le végétation en aval
	Préconisations	Traitement des bois dérivants en amont et en aval du chemin de Soudious



Exemples de points à traiter

## Le Carolle

• Bedous	Linéaire parcouru	340 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau à proximité du camping de Bedous
	Enjeux sur la section	Camping
	Etat général	Correct. Végétation herbacée à entretenir pour maintenir le bon écoulement
	Préconisations	Entretien de la végétation sur la partie aval



Aval de la section



## Le Payssas

<ul style="list-style-type: none"> <li>Asasp Arros / Gurmençon</li> </ul>	Linéaire parcouru	1 500 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau en amont de la RN 134
	Enjeux sur la section	Habitations
	Etat général	Correct. Végétation herbacée à entretenir pour maintenir le bon écoulement
	Préconisations	Entretien de la végétation herbacée



Exemples de points à traiter



## Le Boubou et le Raché

• Lourdios	Linéaire parcouru	600 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau et des pièges à embâcles
	Enjeux sur la section	Habitations, route
	Etat général	Pièges vide lors de la visite. Présence d'un chablis sur la partie amont
	Préconisations	Gestion du chablis



Exemple de point à traiter

## L'Arriq de Lourdios

<ul style="list-style-type: none"> <li>Lourdios</li> </ul>	Linéaire parcouru	300 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau et des pièges à embâcles
	Enjeux sur la section	Habitations, route et ponts
	Etat général	2 pièges partiellement comblés et présence d'un chablis
	Préconisations	Vidange des 2 pièges et traitement du chablis



Exemples de points à traiter



## TRAVAUX EN RIVIERE

### Le Gave d'Aspe

**Cette Eygun** : Amont passerelle et amont pont de pierre  
Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention

**Vallon** : Pont d'Esquit à barrage de la Gloriette  
Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement suite à la crue de décembre 2021







Avant et après intervention

**Vallon** : Pont d'Esquit à barrage de la Gloriette  
Gestion de chablis et arbres en cours d'affaissement, 2<sup>nd</sup> passage



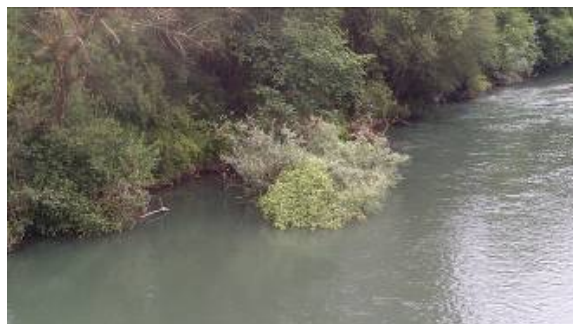
Avant et après intervention

**Lées-Athas** : Station d'épuration  
Gestion d'atterrissement



Avant et après intervention

**Oloron Sainte-Marie : Pont Forbeigt**  
Gestion de chablis



Avant et après intervention

## Le Labrénère

**Lescun : Passerelle à Borde Lapassatet**  
Gestion de bois dérivants par billonnage



Avant et après intervention



## Le Barbot

**Lescun** : Cabane de Tinicoude à borde d'Orrum  
Gestion de bois dérivants par billonnage



Avant et après intervention

## Le Lauga

**Lescun** : Pont du Lauga à la confluence avec le gave de Lescun  
Billonnage au fil de l'eau et gestion de chablis  
Gestion de bois dérivants par billonnage



Avant et après intervention



# Le Gabarret

## Aydus / Bedous : Lieu-dit Salars à Moulin d'Orcun Billonnage au fil de l'eau et gestion de chablis

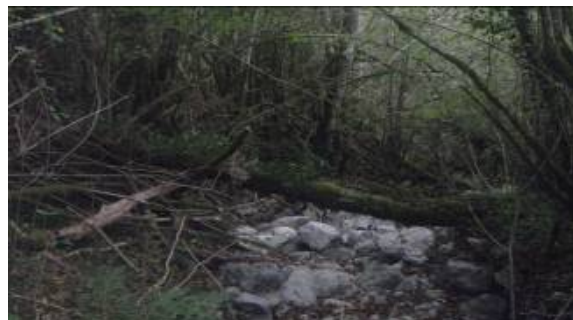


Avant et après intervention



## Le Malugar

**Lées-Athas** : Lieu-dit Ichercen à las Croues  
Billonnage au fil de l'eau et gestion de chablis



Avant et après intervention



## L'Arricq d'Osse

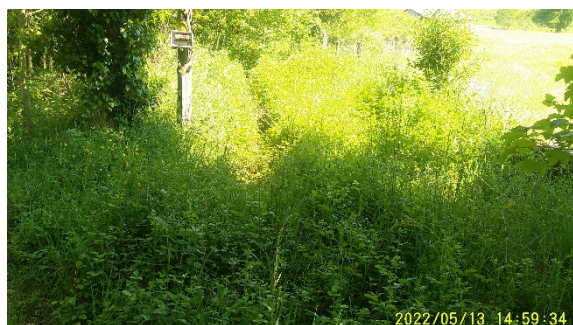
**Osse-En-Aspe** : Lieu-dit Miherre au village  
Billonnage au fil de l'eau et gestion de chablis



Avant et après intervention

## Le Jouers

**Accous / Bedous** : Cascade à départementale  
Gestion de végétation envahissante et élagage de branches basses



Avant et après intervention



## Le Carolle

**Bedous** : Camping

Gestion de végétation envahissante et élagage de branches basses



Après intervention

## Le Payssas

**Asasp-Arros / Gurmençon** : Cimetière à village de Gurmençon

Gestion de végétation envahissante et élagage de branches basses



Avant et après intervention



## Le Bourbou et le Raché

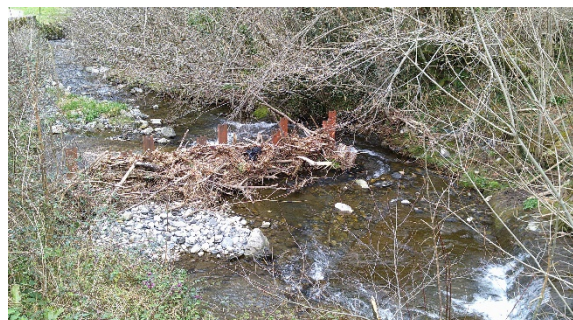
**Lourdios** : Amont départementale  
Gestion des pièges à embâcles et de chablis



Avant et après intervention

## L'Arricq de Lourdios

**Lourdios** : Amont village  
Gestion des pièges à embâcles et de chablis



Avant et après intervention



# **SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OSSAU ET DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS EN RIVE DROITE DU GAVE D'OLORON**

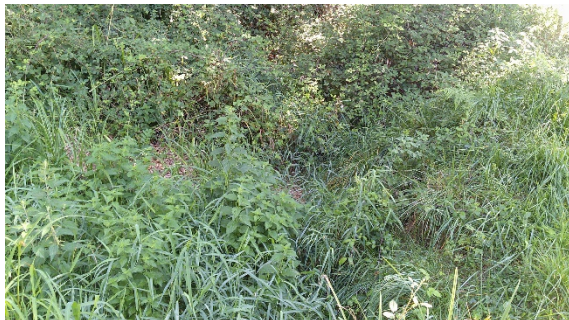
## **PROSPECTION DES COURS D'EAU**

### **TRAVAUX EN RIVIERE**

# PROSPECTION DES COURS D'EAU

## Doustrebes

• Buziet	Linéaire parcouru	500 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau
	Enjeux sur la section	Habitations, chemin rural
	Etat général	Encombré par la végétation en berge et subaquatique
	Préconisations	Gestion de la végétation obstruant le cours d'eau



Exemples de points à traiter



## Le Cambagne et le Bourmas

• Buziet	Linéaire parcouru	400 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau à la traversée du village
	Enjeux sur la section	Habitations, route et ponts
	Etat général	Encombré par la végétation en berge et subaquatique
	Préconisations	Gestion de la végétation obstruant le cours d'eau



Exemples de points à traiter

## Le Lapeyre

• Ogeu-Les-Bains	Linéaire parcouru	260 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau en amont du bras de décharge
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct, quelques bois flottants
	Préconisations	Gestion des bois flottants en amont du bras de décharge



Exemples de points à traiter



## L'Ayguette

• Ogeu-Les-Bains	Linéaire parcouru	2 600 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau entre les villages de Buziet et Ogeu les Bains
	Enjeux sur la section	Habitations, route et ponts
	Etat général	Correct, quelques bois flottants
	Préconisations	Gestion des bois flottants



Exemples de points à traiter

## L'Escou

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ogeu-Les-Bains à Oloron Sainte-Marie</li> </ul>	Linéaire parcouru	10 500 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau depuis la SEMO jusqu'à la confluence
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct, quelques bois flottants
	Préconisations	Gestion des bois flottants



Exemples de points à traiter



## Le Gourguet

• Ledeuix	Linéaire parcouru	680 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'état du cours d'eau suivi te à l'intervention réalisée en 2019
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct, quelques bois flottants sur le Gourguet mais affluent rive gauche très encombré.
	Préconisations	Gestion des bois flottants sur le Gourguet et traitement de l'affluent rive gauche

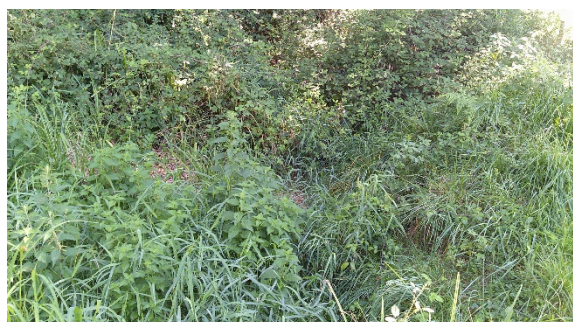


Exemples de points à traiter

## TRAVAUX EN RIVIERE

### Le Doustrebes

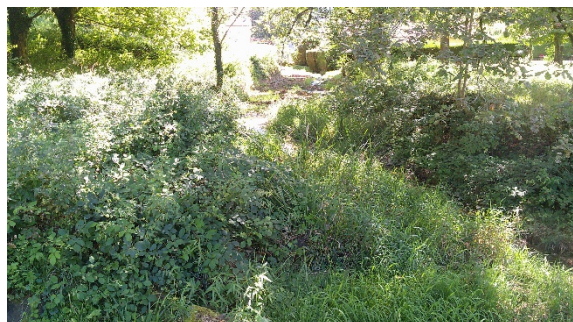
**Buziet** : Lavoir à propriété Coumes  
Gestion de végétation envahissante



Avant et après intervention

### Le Cambagne et le Bourmassa

**Buziet** : Place à la traversée du village  
Gestion de végétation envahissante



Avant et après intervention



## L'Ayguette

**Buziet / Ogeu-Les-Bains** : Place de Buziet à l'entrée du village d'Ogeu-Les-Bains  
Gestion de bois dérivants



Avant et après intervention

## L'Escou

**Ogeu-Les-Bains à Oloron Sainte-Marie**: Source à confluence  
Gestion de bois dérivants, chablis et arbres en cour d'affaissement



Avant et après intervention

## Le Gourguet

**Ledeux:** Source à confluence

Gestion de bois dérivants, chablis et arbres en cour d'affaissement



Avant et après intervention



# **SOUS BASSIN DU GAVE D'OLORON AVAL ET DE SES AFFLUENTS**

## **PROSPECTION DES COURS D'EAU**

### **TRAVAUX EN RIVIERE**

# PROSPECTION DES COURS D'EAU

## Le Lausset

<ul style="list-style-type: none"> <li>De Préchacq-Navarrenx à Araujuzon</li> </ul>	Linéaire parcours	2 500 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'amont des ponts entre Préchacq Navarrenx et Araujuzon
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct, Plusieurs embâcles sur Préchacq Navarrenx et Araux
	Préconisations	Gestion des embâcles recensés

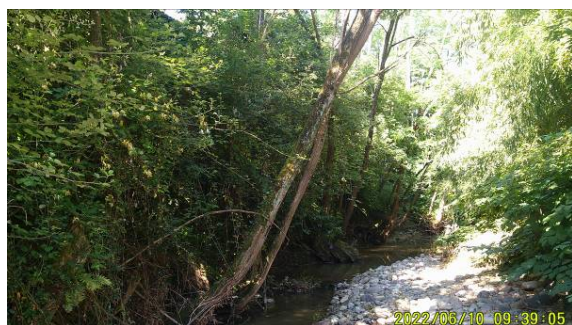


Exemples de points à traiter



## Le Laüs

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ogenne-Camptort à Navarrenx</li> </ul>	Linéaire parcouru	2 500 mètres
	Objet de la prospection	Suivi du linéaire
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct, Plusieurs embâcles
	Préconisations	Gestion des embâcles recensés



Exemple de point à traiter

## L'Arroder

• Navarrenx	Linéaire parcouru	550 mètres
	Objet de la prospection	Suivi de l'amont du pont du lotissement de l'Arroder
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct, au moins 1 chablis important à traiter
	Préconisations	Traiter le chablis



Exemple de point à traiter



## Le Labaigt

• Audaux	Linéaire parcouru	370 mètres
	Objet de la prospection	Suivi du Labaigt à la traversée du village
	Enjeux sur la section	Habitations, routes et ponts
	Etat général	Correct mais légèrement encombré par la végétation semi-aquatique
	Préconisations	Traiter la végétation envahissante



Exemples de points à traiter

## Travaux en rivière

### Le Gave d'Oloron

**Préchaq Navarrenx** : Ile, captage d'eau potable  
Abattage d'arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention

### Le Lausset

**Araux** : Pont de pierre  
Gestion d'embâcles



Avant et après intervention



## Le Laüs

### Ogenne-Camptort à Navarrenx : Amont des ponts et amont de l'usine Gestion d'embâcle, chablis et arbres en cours d'affaissement



Avant et après intervention



## L'Arroder

**Navarrenx** : Lotissement de l'Arroder  
Gestion de chablis



Avant et après intervention

## Le Labaig

**Audaux** : Traversée du village  
Gestion de végétation envahissante



Avant et après intervention





# SUIVI ANNUEL DES PIEGES A EMBACLES


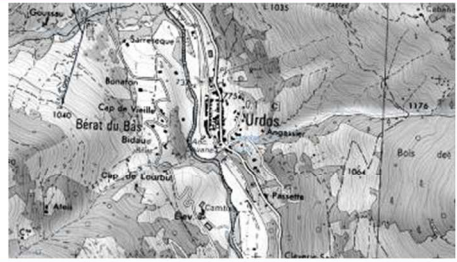
## ÉTAT STRUCTUREL DES AMENAGEMENTS

### SURVEILLANCE DE L'ENCOMBREMENT PAR LES SEDIMENTS ET BOIS DERIVANTS

## AS\_008


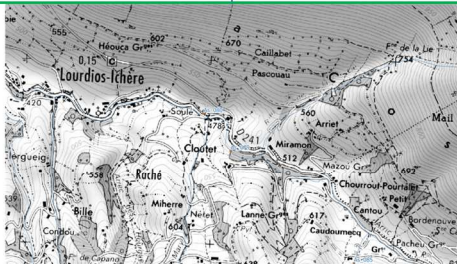
Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagaube	Commune : Urdos	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Urdos		Enjeu : Passage busé sous RN 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 7            Nombre de rangées : 2 (3 amont et 4 aval)            Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,6 m            Section : environ 25x15 cm            Manœuvrable : non            Encombrement : RAS</p>			
Etat : Dégradation du radier béton en parement – excepté sur les deux IPN en rive droite. Apport en matériaux important (probable crue du Lagaube). A noter sur le talus rive droite entre les deux pièges la présence de deux encoches d'érosion et d'une source.		Préconisation : Expertise et éventuelle reprise à prévoir.	

## AS\_078



Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagaube	Commune : Urdos	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Urdos		Enjeu : Passage busé sous RN 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 3            Nombre de rangées : 1            Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m            Section : 25x15 cm            Manœuvrable : non            Encombrement : non</p>			
Etat : Nouvelle dégradation du radier béton et affouillement en aval, notamment sur la rive droite. Apport de matériaux (probable crue du Lagaube). Etat correct pour la rive gauche. A noter importante érosion en rive droite avec détachement d'un gros bloc.		Préconisation : Expertise et éventuelle reprise à prévoir.	





## AS\_079

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Arric	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 12/09/22		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 1994		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Nombre d'IPN : 12 « UPN »			
Nombre de rangées : 3 rangées de 4			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m			
Section : environ 20x8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : présence de petite branche qui obstrue en partie le piège (60 à 70%)			



## AS\_080

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Arric	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 1994		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 9 « UPN »			
Nombre de rangées : 2 rangées (4 amont / 5 aval)			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1 m à 1,5 m			
Section : 20x8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : présence de petite branche qui obstrue en partie le piège (60 à 70%)			

**AS\_081**



<b>Type d'aménagement :</b> Piège à embâcles	<b>Cours d'eau :</b> Raché	<b>Commune :</b> Lourdios Ichère	<b>Ajout base de données :</b> 2020
			
<b>Date de la visite :</b> 10/08/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune de Lourdios Ichère		<b>Enjeu :</b> Route communale et village	
<b>Année de création :</b> 2012		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RTM / SOTRAVOS	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Nombre d'IPN :</b> 1 rangée de 6 (amont) / 1 rangée de 7 (aval) = 13 « UPN »			
<b>Nombre de rangées :</b> 2			
<b>Hauteur IPN au dessus du TN :</b> environ 1,8 m			
<b>Section :</b> 20 cm / 8 cm			
<b>Manceuvrable :</b> oui			
<b>Encombrement :</b>			

**AS\_082**


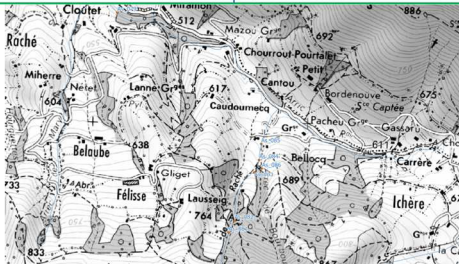
<b>Type d'aménagement :</b> Piège à embâcles	<b>Cours d'eau :</b> Raché	<b>Commune :</b> Lourdios Ichère	<b>Ajout base de données :</b> 2020
			
<b>Date de la visite :</b>		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune de Lourdios Ichère		<b>Enjeu :</b> Route communale et village	
<b>Année de création :</b> 2012		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RTM / SOTRAVOS	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Nombre d'IPN :</b> 8 « UPN »			
<b>Nombre de rangées :</b> 1			
<b>Hauteur IPN au dessus du TN :</b> environ 1,8 m			
<b>Section :</b> 20 cm / 8 cm			
<b>Manceuvrable :</b> oui			
<b>Encombrement :</b>			





## AS\_083

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 5 « UPN »            Nombre de rangées : 2 rangées (2 en amont et 3 en aval)            Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m            Section : 20 cm / 8 cm            Manœuvrable : oui            Encombrement :</p>			
Etat : Bon état général.		Préconisation : Purge des éléments présents à faire (création d'une piste). A noter enrochement aval rive droite affouillé.	


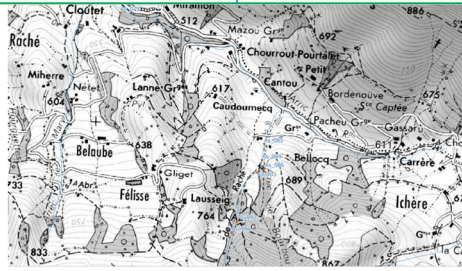
## AS\_084

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 5 « UPN »            Nombre de rangées : 1            Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m            Section : 20 cm / 8 cm            Manœuvrable : oui            Encombrement : non</p>			

## AS\_085


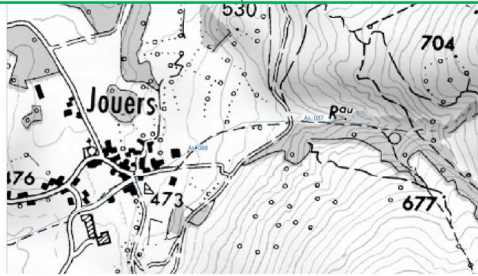
Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 5 « UPN »			
Nombre de rangées : 1			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1m50			
Section : 20 cm / 8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : non			

## AS\_086


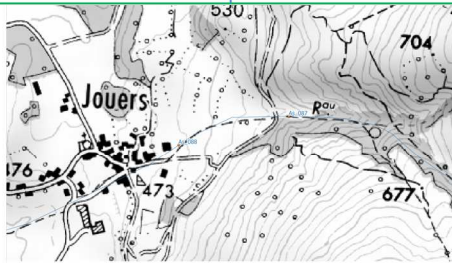
Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Bourbou	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 13 « UPN »			
Nombre de rangées : 2 rangées (- en amont / 7 en aval)			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m			
Section : 20 cm / 8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : non			





## AS\_087

<b>Type d'aménagement :</b> Piège à embâcles	<b>Cours d'eau :</b> Jouers	<b>Commune :</b> Accous	<b>Ajout base de données :</b> 2020
			
<b>Date de la visite :</b> 10/08/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune d'Accous		<b>Enjeu :</b> Route communale et bourg de Jouers	
<b>Année de création :</b> 2009 (à vérifier)		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RTM / Inconnu	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Nombre d'IPN :</b> 3			
<b>Nombre de rangées :</b> 1			
<b>Hauteur IPN au dessus du TN :</b> environ 1,6 m			
<b>Section :</b> environ 20x10 cm			
<b>Manœuvrable :</b> non			
<b>Encombrement :</b> non			



## AS\_088

<b>Type d'aménagement :</b> Piège à embâcles et sédiments	<b>Cours d'eau :</b> Jouers	<b>Commune :</b> Accous	<b>Ajout base de données :</b> 2020
			
<b>Date de la visite :</b> 10/08/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune d'Accous		<b>Enjeu :</b> Bourg de Jouers	
<b>Année de création :</b> 2009 (à vérifier)		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RTM / Inconnu	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Nombre d'IPN :</b> 1 IPN amont + 3 rails voie ferrée contre la buse			
<b>Nombre de rangées :</b> 2			
<b>Hauteur IPN au dessus du TN :</b> environ 1,5 m			
<b>Section :</b> amont : environ 20X10 cm / aval : 10x5 cm			
<b>Manœuvrable :</b> non			
<b>Encombrement :</b>			

## AS\_089

<b>Type d'aménagement</b> : Piège à embâcles et sédiments	<b>Cours d'eau</b> : Jouers	<b>Commune</b> : Bedous	<b>Ajout base de données</b> : 2020
			
<b>Date de la visite</b> : 10/08/2022	<b>Visite réalisée par</b> : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
<b>Maitre d'Ouvrage</b> : Département (ex ouvrage Etat)	<b>Enjeu</b> : Départementale (ex RN 134)		
<b>Année de création</b> : Inconnue	<b>Maitre d'œuvre et prestataire</b> : Inconnu / Inconnu		
<b>Année de reprise</b> : RAS	<b>Maitre d'œuvre et prestataire</b> : RAS		
<b>Nombre d'IPN</b> : piège à sédiments constitué de 2 grilles d'environ 75x75 cm <b>Nombre de rangées</b> : - <b>Hauteur IPN au dessus du TN</b> : - <b>Section</b> : Lxl = 4x2 m environ <b>Manceuvrable</b> : oui (amont / aval) <b>Encombrement</b> :			
<b>Etat</b> : Correct. Piège continuellement ouvert ne remplissant plus sa fonction de captage de sédiments		<b>Préconisation</b> : A suivre (post crue).	

## Ve\_068

<b>Type d'aménagement</b> : Piège à embâcles	<b>Cours d'eau</b> : Arriou Soulou	<b>Commune</b> : Lanne en Barétous	<b>Ajout base de données</b> : 2021
			
<b>Date de la visite</b> : 2022	<b>Visite réalisée par</b> :		
<b>Maitre d'Ouvrage</b> : Syndicat du Vert	<b>Enjeu</b> : Habitation		
<b>Année de création</b> : 2008	<b>Maitre d'œuvre et prestataire</b> : RTM / Bergerot		
<b>Année de reprise</b> : RAS	<b>Maitre d'œuvre et prestataire</b> : RAS		
<b>Nombre d'IPN</b> : 4 <b>Nombre de rangées</b> : 1 <b>Hauteur IPN au dessus du TN</b> : 1.2m <b>Section</b> : 15cm/10cm <b>Manceuvrable</b> : non <b>Encombrement</b> : Nul			
<b>Etat</b> : Idem 2021, état moyen, au moins 2 IPN sont pliés avec signe de faiblesse sur béton en pied		<b>Préconisation</b> : Tester la solidité avec possible remplacement à moyen terme	





# **SUIVI ANNUEL DES PROTECTIONS DE BERGES**

**OUVRAGES REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE  
SMGOAO**



**OUVRAGES PORTES A CONNAISSANCE DU SMGOAO**

**OUVRAGES AYANT NECESSITE UNE EXPERTISE TECHNIQUE  
DU SMGOAO**

## AS\_063



Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave Issaux	Commune : Osse en Aspe	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite : 10/08/2022</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage : Syndicat Mixte de la Foret d'Issaux</b>		<b>Enjeu : Passerelle d'accès au gîte</b>	
<b>Année de création : Inconnue</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue</b>	
<b>Année de reprise : 2016</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret</b>	
<b>Description de l'aménagement : Enrochement libre</b>			
<b>Rive : Droite</b>			
<b>Hauteur : environ 2,5 m</b>			
<b>Longueur : environ 5 m</b>			
<b>Liaisonné : Non</b>			
<b>Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants</b>			
<b>Etat : Bon état général.</b>		<b>Préconisation : A suivre.</b>	
		Précédente dégradation due à un apport de pluvial sur le dessus de l'aménagement. A surveiller	

## AS\_064

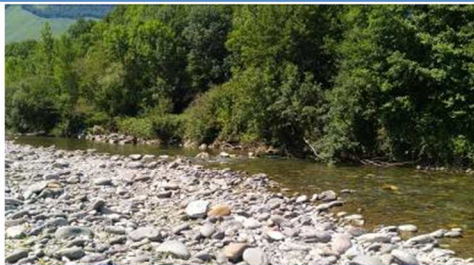

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave Issaux	Commune : Osse en Aspe	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite : 10/08/2022</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage : Syndicat Mixte de la Foret d'Issaux</b>		<b>Enjeu : Passerelle d'accès au gîte</b>	
<b>Année de création : Inconnue</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue</b>	
<b>Année de reprise : 2016</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret</b>	
<b>Description de l'aménagement : Enrochement libre</b>			
<b>Rive : Gauche</b>			
<b>Hauteur : environ 2,5 m</b>			
<b>Longueur : environ 10 m</b>			
<b>Liaisonné : Non</b>			
<b>Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants</b>			
<b>Etat : Bon état général.</b>		<b>Préconisation : Précédente dégradation due à une incision du lit. A surveiller</b>	





## AS\_065

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Lourdios	Commune : Issor	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/08/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Issor	Enjeu : Route et pont communaux		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue		
Année de reprise : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Année de reprise : 2022	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune / Lonne-Peyret		
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> Droite <b>Hauteur :</b> Environ 2,5 m <b>Longueur :</b> environ 10 m <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Bon état général. Enrochement allongé sur la partie amont suite à l'érosion de la berge consécutive à la crue du 10 décembre 2021.		Préconisation : A suivre.	

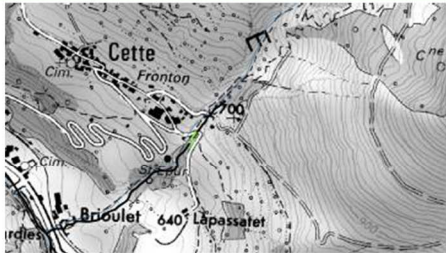
## AS\_067

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Aspe	Commune : Lées Athas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite :	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas	Enjeu : Canalisation d'assainissement		
Année de création : 2006	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lées Athas / Ets Bergerot		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
<b>Description de l'aménagement :</b> Battage de 2 rangées de pieux câblés entre eux. Végétalisation avec saules <b>Rive :</b> Gauche <b>Hauteur :</b> environ 2 m à 2,5 m <b>Longueur :</b> environ 100 m (à vérifier sur SIG) <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Pieux bois 25/25cm en châtaigner, saules plantés (essences locales)			
Etat : Pas d'évolution visible. Correct avec possible dégradation d'un ancien enrochement en aval de l'aménagement		Préconisation : A surveiller, notamment la partie enrochée en aval.	

## AS\_068


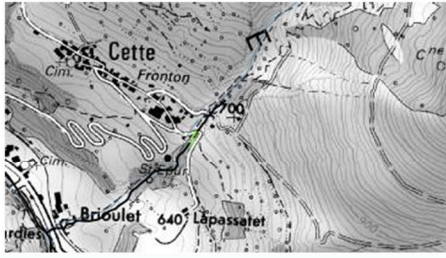
Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Aspe	Commune : Lées Athas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite :		Visite réalisée par :	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas		Enjeu : Canalisation d'assainissement	
Année de création : 2008		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lées Athas / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Battage de 2 rangées de pieux câblés entre eux. Végétalisation avec saules			
Rive : Gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pieux bois 25/25cm en châtaigner, câble métallique, saules bouturés (essences locales)			
Etat : Bon état général. Pas d'évolution notable de la situation. Présence de végétation. Surveiller la tête de l'aménagement plus particulièrement.		Préconisation : Suivi annuel et post-crue	

## AS\_069


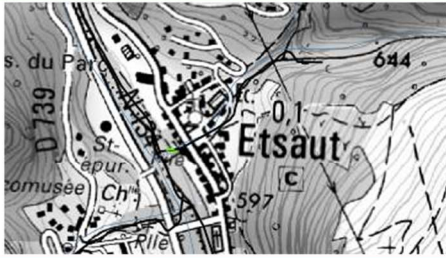
Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Souhet	Commune : Cette Eygun	Ajout base de données : 2018 (ppg)
Pas de photo			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Cette Eygun		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Cette Eygun / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : Gauche			
Hauteur : environ 4 m			
Longueur : environ 10 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Pas visible le jour de la visite, végétation très importante et difficulté pour accéder au pied de l'aménagement. Pas de signe d'affaissement ou d'effondrement visible depuis le haut de l'aménagement. Travaux sur le chemin en aval : décalage du chemin vers le sud + pose protection enrochement au droit de l'effondrement. Attention à l'impact des travaux sur le chemin (déblai déposé sur la partie amont en haut de « berge »).		Préconisation : A surveiller, plutôt en période hivernale.	




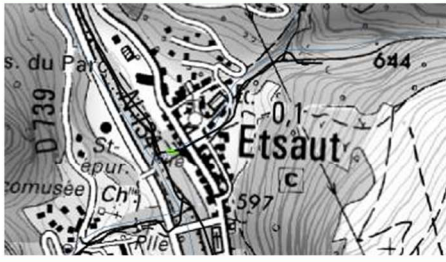
## As\_070

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Souhet	Commune : Cette Eygun	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Cette Eygun		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Cette Eygun / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p><b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre  <b>Rive :</b> droite  <b>Hauteur :</b> environ 3 m  <b>Longueur :</b> environ 20 m  <b>Liaisonné :</b> Non  <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants</p>			
Etat : Enrochement en état correct, pas de signe d'affaissement ou effondrement. Présence de végétation qui rend peu visible l'aménagement.		Préconisation : A suivre, de préférence en période hivernale.	



## As\_071

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/08/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut		Enjeu : Passerelle piétonne	
Année de création : 2008		Maitre d'œuvre et prestataire : ONF / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p><b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre  <b>Rive :</b> droite  <b>Hauteur :</b> environ 2 m  <b>Longueur :</b> ensemble de la section : « cascade / confluence »  <b>Liaisonné :</b> Non  <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes</p>			
Etat : Affouillement visible avec au moins un bloc effondré dans le lit du cours d'eau au droit de la passerelle. Le reste de la protection en rive droite ne présente pas de signe de faiblesse. Pas d'évolution notable depuis 2020.		Préconisation : Reprise de la protection au droit de la passerelle. A surveiller.	

## As\_072



Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite : 10/08/2022</b>		<b>Vis. ite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut</b>		<b>Enjeu : Passerelle piétonne</b>	
<b>Année de création : 2008</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : ONF / Inconnu</b>	
<b>Année de reprise : RAS</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</b>	
<p><b>Description de l'aménagement : Enrochement libre</b>  <b>Rive : gauche</b>  <b>Hauteur : environ 2 m</b>  <b>Longueur : ensemble de la section « cascade / confluence »</b>  <b>Liaisonné : Non</b>  <b>Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes</b></p>			
<b>Etat : Possible affouillement comblé par la présence d'un atterrissement. Pas de signe de faiblesse sur la partie amont. Pas d'évolution notable depuis 2020.</b>		<b>Préconisation : Evolution à suivre.</b>	

## As\_073


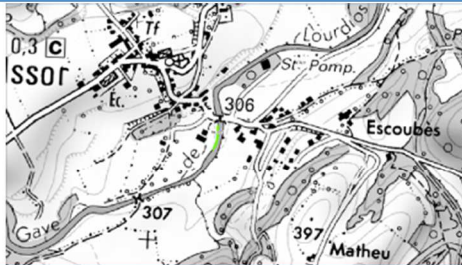
Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2020
			
<b>Date de la visite : 10/08/2022</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARICA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut</b>		<b>Enjeu : Parking communal</b>	
<b>Année de création : 2019</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne Peyret</b>	
<b>Année de reprise : RAS</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</b>	
<p><b>Description de l'aménagement : Enrochement libre</b>  <b>Rive : droite</b>  <b>Hauteur : environ 3,5 m</b>  <b>Longueur : environ 3,5 m</b>  <b>Liaisonné : Non</b>  <b>Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes, couche en matériaux drainants</b></p>			
<b>Etat : Possible affouillement du pied de la protection. Mais pas d'évolution notable depuis 2020.</b>		<b>Préconisation : Suivre l'évolution de la protection et plus précisément son pied.</b>	





## As\_074

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2020
			
<b>Date de la visite :</b> 10/08/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune d'Etsaut		<b>Enjeu :</b> Chemin communal	
<b>Année de création :</b> 2019		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> SMGOAO / Lonne Peyret	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> gauche <b>Hauteur :</b> environ 2 m <b>Longueur :</b> environ 6 m <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes, couche en matériaux drainants			
<b>Etat :</b> Pas d'évolution notable, si ce n'est un bloc effondré sur la partie aval. De manière générale sur la section : plusieurs affouillements et dégradation de parement béton.		<b>Préconisation :</b> A suivre	



## As\_075

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Lourdiou	Commune : Issor	Ajout base de données : 2020
			
<b>Date de la visite :</b>		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune d'Issor		<b>Enjeu :</b> Route communale	
<b>Année de création :</b> 2019		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Commune d'Issor / Lonne Peyret	
<b>Année de reprise :</b> 2022 pour le secteur amont (salle des fêtes)		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Commune d'Issor / Lonne Peyret	
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> gauche <b>Hauteur :</b> environ 2 m <b>Longueur :</b> environ 70 m (à vérifier sur SIG) <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
<b>Etat :</b> Bon état général. L'enrochement a été repris au printemps 2022 (post-crise de décembre 2021 et janvier 2022). A noter que l'atterrissement situé en lit mineur a été rabattu (essentiellement au cours de la réalisation de l'enrochement en rive droite). Suivre l'évolution morphologique du cours d'eau sur la zone.		<b>Préconisation :</b> A suivre.	

## As\_076


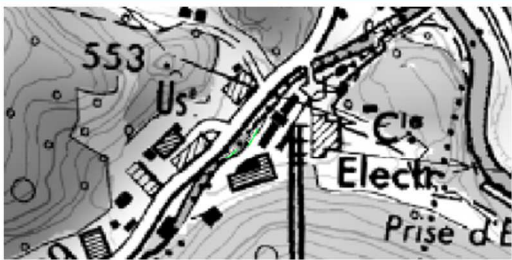
Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Lourdios	Commune : Lourdios	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios	Enjeu : Adduction eau potable		
Année de création : 2019	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lourdios / Lonne Peyret		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> droite <b>Hauteur :</b> environ 1 m <b>Longueur :</b> environ 20 m <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Bon état général. Blocs de petite taille non fondés. Un bloc déchaussé sur la partie aval de l'enrochement.		Préconisation : A suivre.	

## As\_077

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave d'Aspe	Commune : Lées Athas	aaAjout base de données : 2020
			
Date de la visite : 10/08/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Accous	Enjeu : Canalisation assainissement et STEP		
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / SN Verlaguet		
Année de reprise : 2022	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune / SN Verlaguet		
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> gauche <b>Hauteur :</b> environ 3 m <b>Longueur :</b> environ 20 m <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Nouvelle protection partielle de la berge rive gauche et du regard réalisée en juin 2022. Enrochement en état correct. Néanmoins, compte tenu de la divagation du gave sur cette zone, l'enrochement a probablement une durée de vie relativement limitée.		Préconisation : A suivre.	




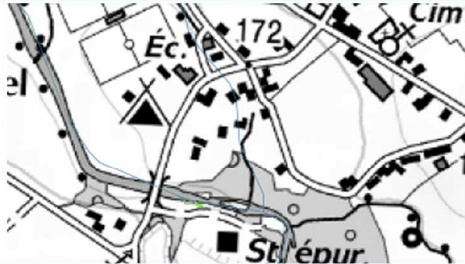
## As\_090

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave de Lescun	Commune : Lescun	Ajout base de données : 2022
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Inconnu	Enjeu : Entreprise Toyal		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> droite <b>Hauteur :</b> entre 2 et 3 m <b>Longueur :</b> environ 120 m <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Médiocre. Enrochement partiellement déstructuré composé en partie de blocs d'enrochement arrondies pris sur site (ou apport de mauvaise qualité)		Préconisation : Reprise complète à moyen terme préconisée. Suivre l'évolution.	



## As\_091

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave de Lescun	Commune : Lescun	Ajout base de données : 2022
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Département	Enjeu : Parking Toyal et route départementale		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre <b>Rive :</b> gauche <b>Hauteur :</b> entre 2 et 3 m <b>Longueur :</b> environ 120 m <b>Liaisonné :</b> Non <b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Médiocre. Enrochement complètement effondré sur au moins 2 endroits.		Préconisation : Reprise complète à moyen terme préconisée. Suivre l'évolution.	

## Jo\_006


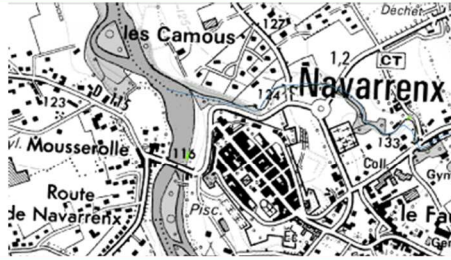
Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Joos	Commune : Saint Goin	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/11/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Saint Goin		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2014		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Saint Goin / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'arrière et arbres câblés à l'avant			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1 m			
Longueur : environ 20 ml			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Arbres locaux, poteaux bois en acacia, câble métallique			
Etat : Médiocre et déstructuré		Préconisation : Idem 2021, reprise complète de l'aménagement à prévoir si volonté de pérenniser la protection de la rive gauche (aire de pique nique).	

## Mi\_017


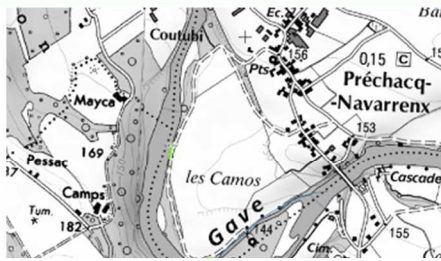
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Mielle	Commune : Oloron	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / inconnu (régie?)	
Année de reprise : 2021/2022		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / inconnu (régie?)	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 15 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes			
Etat : Protection reprise fin 2021/ début 2022. Quelques réserves sur la présence de matériaux drainants. Certains blocs ne sont pas calés.		Préconisation : Poursuivre le suivi. Surveiller l'évolution entre blocs (matériaux drainants). Attention particulière à porté sur les blocs mal calés.	




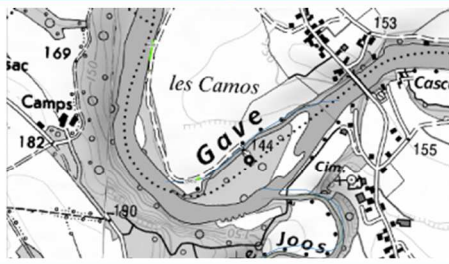
## OI\_011

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Navarrenx		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / ETS Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'avant et arbres posés entre le terrain naturel et les poteaux			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux châtaigner 20/20 cm, arbres			
Etat : Bon état général. Bonne reprise de la végétation.		Préconisation : A suivre.	



## OI\_012

Type d'aménagement : Couverture de pierres	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Préchacq Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite :		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchacq Navarrenx		Enjeu : Chemin communal (desserte station de pompage)	
Année de création : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Préchacq Navarrenx / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Couverture de galets pour dissiper l'impact des crues (et décrues) sur le talus			
Rive : droite			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Galets pris sur la sablière amont			
Etat : Bon état général avec bonne reprise de la végétation.		Préconisation : A suivre	

## OI\_013



Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Préchacq Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite :</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune de Préchacq Navarrenx		<b>Enjeu :</b> Chemin communal (desserte station de pompage)	
<b>Année de création :</b> Inconnu		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Commune de Préchacq Navarrenx / Pyrénées Elagage	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Description de l'aménagement :</b> Génie végétal rustique			
<b>Rive :</b> droite			
<b>Hauteur :</b> - (pas visible)			
<b>Longueur :</b> - (pas visible)			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Battage de pieux et arbres pris sur place			
<b>Etat :</b> Présence d'une végétation importante, pas de signe de dégradation.		<b>Préconisation :</b> A suivre	

## OI\_014



Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Castetnau Camblong	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite :</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> SIEAP Navarrenx		<b>Enjeu :</b> Station d'épuration	
<b>Année de création :</b> Inconnu		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> SIEAP Navarrenx / inconnu	
<b>Année de reprise :</b> 2017		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> SMGOAO / Entreprise Maladot	
<b>Description de l'aménagement :</b> Drainage du haut de berge par battage de pieux et mise en place de plusieurs couches de matériaux drainants			
<b>Rive :</b> gauche			
<b>Hauteur :</b>			
<b>Longueur :</b>			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Battage de pieux acacia de clôture et couche de matériaux fins et drainants (graviers)			
<b>Etat :</b>		<b>Préconisation :</b>	




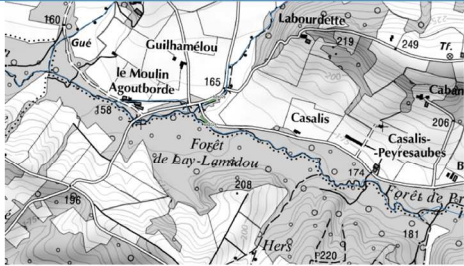
## Os\_022

<b>Type d'aménagement :</b> Enrochement/gabions	<b>Cours d'eau :</b> Escou	<b>Commune :</b> Goès	<b>Ajout base de données :</b> 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite :</b> 03/10/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune de Goès		<b>Enjeu :</b> Route communale	
<b>Année de création :</b> Inconnu		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Inconnu / inconnu	
<b>Année de reprise :</b> 2017		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Commune de Goès / Entreprise Bordatto	
<b>Description de l'aménagement :</b> Assemblage de pierres plates non liaisonnées et gabions			
<b>Rive :</b> droite			
<b>Hauteur :</b> environ 1,2 m			
<b>Longueur :</b> environ 40 m (à vérifier sur SIG)			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Pierres plates maximum 1 tonne et gabions souples			
<b>Etat :</b> Moyen, pas d'évolution récente ou de nouvelle dégradation		<b>Préconisation :</b> Reprendre les parties déstructurées. Enjeu relativement limité car une route départementale longe cette route communale en rive gauche. Surveiller l'évolution suite aux travaux réalisés dans le cadre du parcours pêche (été 2020).	


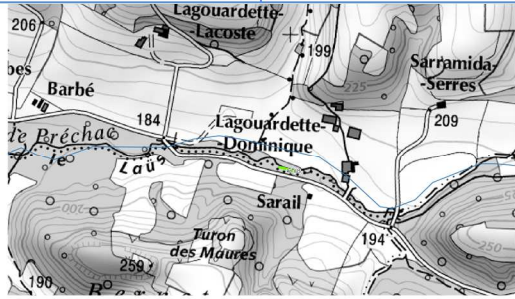
## Os\_023

<b>Type d'aménagement :</b> Enrochement/gabions	<b>Cours d'eau :</b> Escou	<b>Commune :</b> Goès	<b>Ajout base de données :</b> 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite :</b> 06/10/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune de Goès		<b>Enjeu :</b> Aire de jeu	
<b>Année de création :</b> Inconnu		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Inconnu / inconnu	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Description de l'aménagement :</b> Assemblage de pierres plates non liaisonnées et gabions			
<b>Rive :</b> gauche			
<b>Hauteur :</b>			
<b>Longueur :</b>			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Pierres plates maximum 1 tonne et gabions souples			
<b>Etat :</b> Constat similaire à 2021. Grillage fortement dégradé Pas de dégradation visible suite à l'aménagement du parcours pêche mais n'affaiblissant pas la protection de berge.		<b>Préconisation :</b> Maintien du suivi de la protection et de l'évolution du parcours de pêche	

## Rd\_024


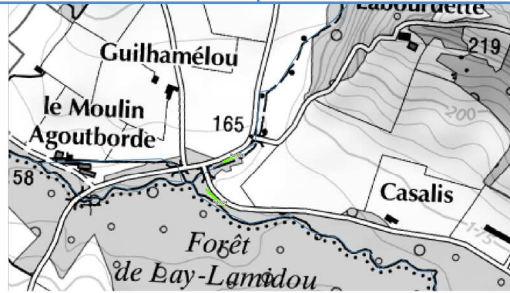
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Laus	Commune : Ogenne-Camptort	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort	Enjeu : Route communale		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu		
Année de reprise : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes et couche de matériaux drainants			

## Rd\_025


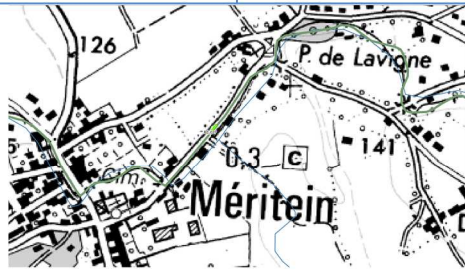
Type d'aménagement : Génie végétal / enrochement	Cours d'eau : Laus	Commune : Ogenne-Camptort	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite :	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort	Enjeu : Route communale		
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot		
Année de reprise : 2018 / 2021-2022	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Ogenne-Camptort – inconnu / Commune d'Ogenne-Camptort - inconnu		
Année de reprise : 2021-2022	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Ogenne-Camptort / Laborde		
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique partiellement remplacé par un enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)			



## Rd\_026

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Laus	Commune : Ogenne-Camptort	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort		Enjeu : Route départementale	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière.			


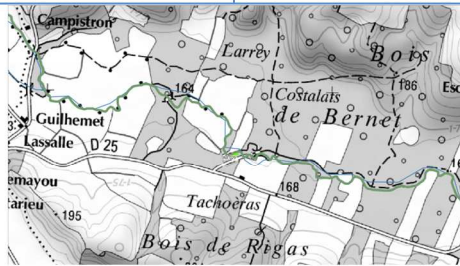
## Rd\_027

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Lucq	Commune : Méritein	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Méritein		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1 m			
Longueur : environ 5 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière.			

## Rd\_028


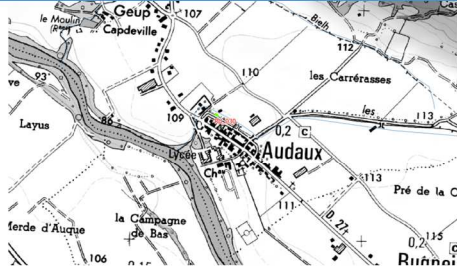
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Arroder	Commune : Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Navarrenx		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Maladot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 5 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes en apport et recyclage, couche de matériaux drainants.			

## Rd\_029



Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Layous	Commune : Préchacq Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchacq Navarrenx		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique en battage de pieux et arbres posés à l'arrière			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,2 m			
Longueur : environ 10 à 15 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pieux bois 20/20 cm et arbres pris à proximité.			




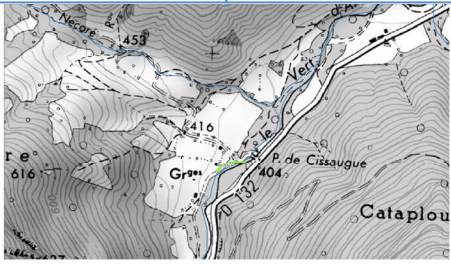
**Rd\_030**

<b>Type d'aménagement :</b> Enrochement	<b>Cours d'eau :</b> Barthe	<b>Commune :</b> Audaux	<b>Ajout base de données :</b> 2018 (ppg)
			
<b>Date de la visite :</b> 12/09/2022		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune d'Audaux		<b>Enjeu :</b> Route communale	
<b>Année de création :</b> 2019		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
<b>Année de reprise :</b> RAS		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> RAS	
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement libre			
<b>Rive :</b> gauche			
<b>Hauteur :</b> environ 2 m			
<b>Longueur :</b> environ 20 m			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 tonnes et couche drainante			


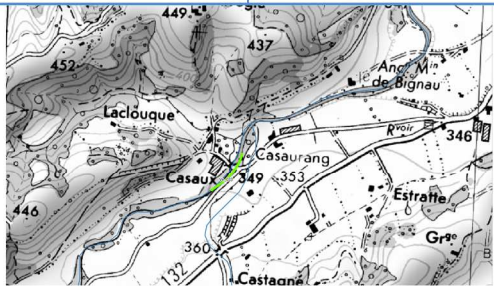
**Rd\_031**

<b>Type d'aménagement :</b> Enrochement	<b>Cours d'eau :</b> Lucq	<b>Commune :</b> Méritein	<b>Ajout base de données :</b> 2021 (ppg)
			
<b>Date de la visite :</b>		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Commune de Méritein		<b>Enjeu :</b> Route communale	
<b>Année de création :</b> 2010		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Commune / Inconnu	
<b>Année de reprise :</b> prolongement en 2014		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Commune / Inconnu	
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement non liaisonné			
<b>Rive :</b> droite			
<b>Hauteur :</b> environ 1.50 m			
<b>Longueur :</b> environ 80 m			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochement 2 à 3 tonnes et remblais non identifiés			

## Ve\_032


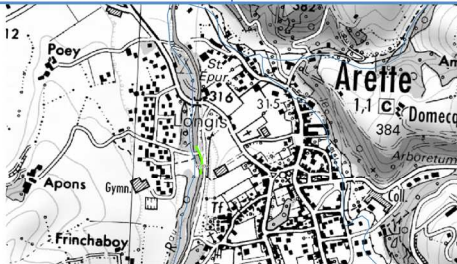
Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Arette		Enjeu : Chemin communal et AEP	
Année de création : 2014		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO-RTM / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement sur les 2/3 amont et battage pieux métalliques et arbres sur le tiers aval			
Rive : gauche			
Hauteur : 1,5 m			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants, pieux métalliques et arbres pris sur place.			

## Ve\_033


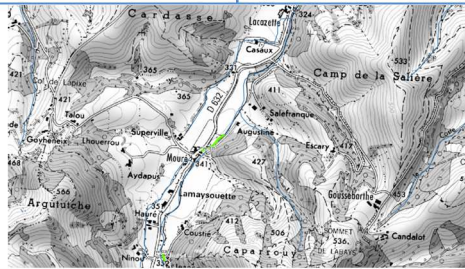
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Arette		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : 2014		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO-RTM / Ets Bergerot	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont et aval du pont. Blocage par pieux métalliques sur la partie aval			
Rive : droite			
Hauteur : environ 5 m (sur la partie aval notamment).			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants, pieux métalliques			




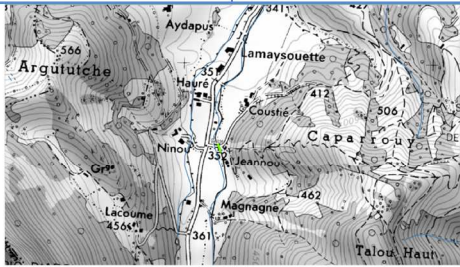
## Ve\_034

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Arette		Enjeu : Route communale et passerelle	
Année de création : inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : inconnu	
Année de reprise : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Arette / Ets Bergerot	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont de la passerelle			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m à 3,5 m au droit de la passerelle			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur le SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			


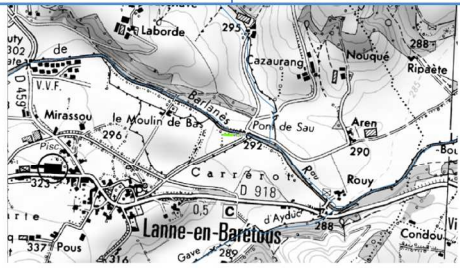
## Ve\_035

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Syndicat du vert		Enjeu : Gîte	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : CCPO / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné face au gîte			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 60 / 70 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			

## Ve\_036


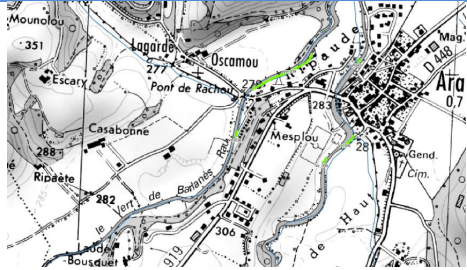
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lanne en Barétous		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont du pont			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			

## Ve\_037


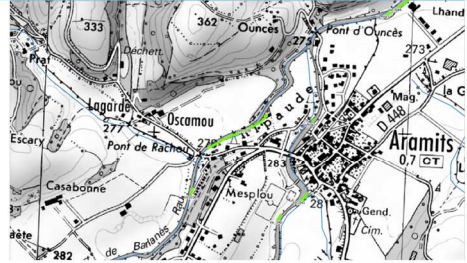
Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lanne en Barétous		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lanne en Barétous / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique et enrochements			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur le SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de poteaux bois et pose d'arbres à l'arrière, enrochement blocs 4 à 5 tonnes sur la partie aval			




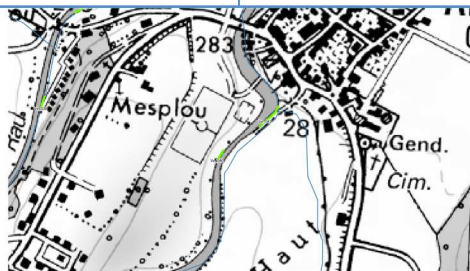
## Ve\_038

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maître d'Ouvrage : Commune d'Aramits	Enjeu : Village vacance		
Année de création : 2016	Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret		
Année de reprise : RAS	Maître d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 3 m			
Longueur : environ 25 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			
Etat : Bon état général.		Préconisation : Surveiller l'affouillement en pied (potentiel début ?). Pas de signe d'évolution particulier.	


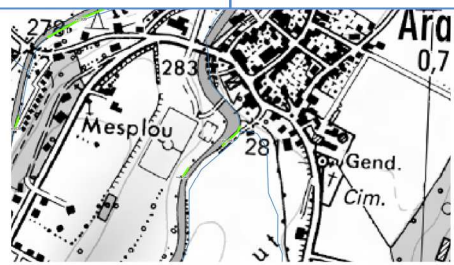
## Ve\_039

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maître d'Ouvrage : Syndicat du vert	Enjeu : Camping		
Année de création : 2011	Maître d'œuvre et prestataire : CCPO / Ets Laborde		
Année de reprise : 2016	Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret		
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 100 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			



## Ve\_040

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Stade	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 4 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			


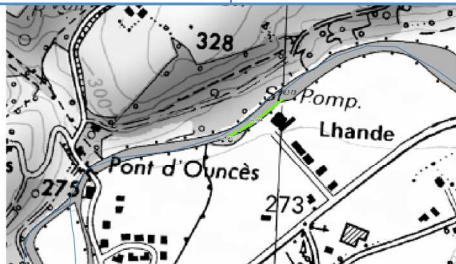
## Ve\_041

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite :		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Stade	
Année de création : 2014		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Laborde	
Année de reprise : 2016 (Recharge de l'épi)		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : 2019 (Recharge de l'épi)		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement libre et épi à la confluence			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 60 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			

## Ve\_042


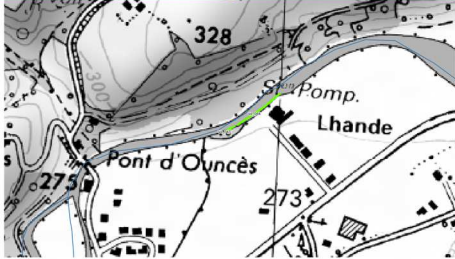
Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits	Enjeu : Passerelle		
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1,5 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de pieux 25 / 25cm et pose d'arbres à l'arrière			

## Ve\_043


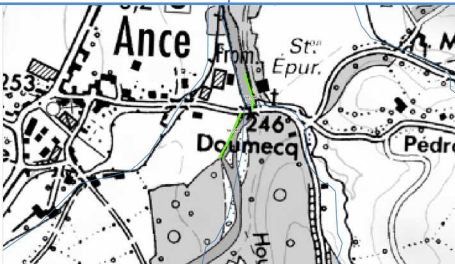
Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Vert	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits	Enjeu : Station épuraton		
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 25 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de pieux 25 / 25cm et pose d'arbres à l'arrière			




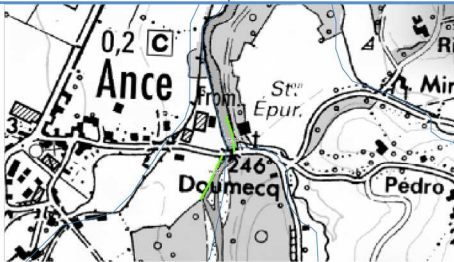
## Ve\_044

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Station épuration	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1,5 m			
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes			


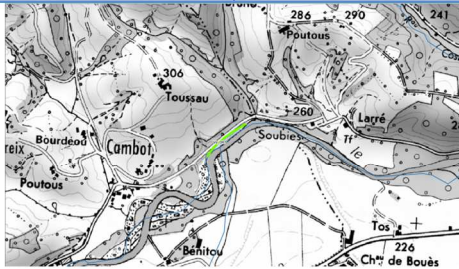
## Ve\_045

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Ance-Féas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Pont	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 50 m (à confirmer sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes			


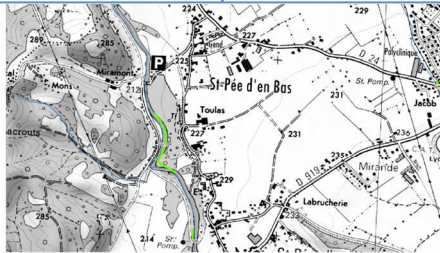
## Ve\_046

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Ance-Féas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Chemin communal et STEP	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 25 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes			


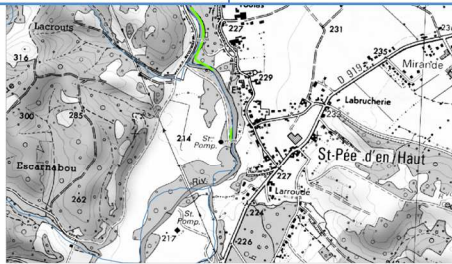
## Ve\_047

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Ance-Féas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/10/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Végétation importante / 3 épis visibles			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes (à reprendre)			

## Ve\_048


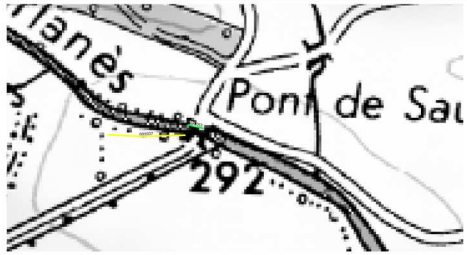
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Oloron Sainte Marie	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Parcours santé	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Plusieurs enrochements et épis			
Rive : droite			
Hauteur : variable : 1 à 2 m			
Longueur : linéaire du parcours de santé			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			

## Ve\_049



Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Oloron Sainte Marie	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 10/06/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / T. CAUBET-MATA	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Station de pompage	
Année de création : 2017		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			





## Ve\_068

Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite :	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Inconnu	Enjeu : Route communale et pont		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnus		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochements en bloc de taille			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 10 à 15 m (à vérifier sur le SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Bloc de taille			


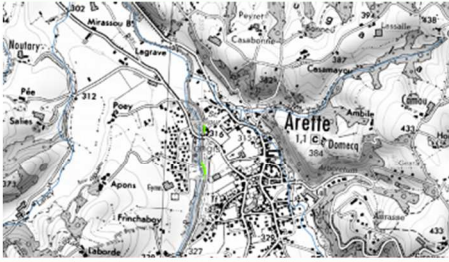
## Ve\_069

Type d'aménagement : Enrochements	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2021
			
Date de la visite : 12/09/2022	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits	Enjeu : Passerelle		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnus		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochements libres			
Rive : gauche et droite			
Hauteur : environ 1,5 m			
Longueur : environ 2x20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs de 2 à 5 tonnes			



## Ve\_070

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2020
			
<b>Date de la visite : 12/09/2022</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Arette</b>		<b>Enjeu : STEP</b>	
<b>Année de création : Inconnu</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu</b>	
<b>Année de reprise : RAS</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</b>	
<b>Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné</b>			
Rive : droite			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Affouillement important sur toute la longueur de la protection et désolidarisation du bas vers le haut. De nombreux blocs effondrés dans le cours d'eau. Pavage du lit au droit de la canalisation pour recharger l'affouillement. Erosion importante du lit en aval du pavage.		<b>Préconisation : Reprise de la totalité de la protection de berge.</b>	

## Ve\_071

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2020
			
<b>Date de la visite : 12/09/2022</b>		<b>Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Arette</b>		<b>Enjeu : STEP</b>	
<b>Année de création : Inconnu</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu</b>	
<b>Année de reprise : RAS</b>		<b>Maitre d'œuvre et prestataire : RAS</b>	
<b>Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné</b>			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Berge dégradée dans son ensemble suite à l'incision du lit.		<b>Préconisation : Reprise du pluvial et protection de la berge.</b>	

## Ve\_072

<b>Type d'aménagement :</b> Enrochement	<b>Cours d'eau :</b> Vert d'Arette	<b>Commune :</b> Aramits	<b>Ajout base de données :</b> 2020
			
<b>Date de la visite :</b>		<b>Visite réalisée par :</b> F. GARCIA / A. GELLIBERT	
<b>Maitre d'Ouvrage :</b> Mairie d'Aramits		<b>Enjeu :</b> Terrain de pétanque + voirie	
<b>Année de création :</b> 2019		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> SMGOAO / Lonne-Peyret	
<b>Année de reprise :</b> 2022		<b>Maitre d'œuvre et prestataire :</b> Département ( ? ) / Laborde	
<b>Description de l'aménagement :</b> Enrochement non liaisonné			
<b>Rive :</b> gauche			
<b>Hauteur :</b> environ 3 m			
<b>Longueur :</b> environ 15 m			
<b>Liaisonné :</b> Non			
<b>Type de matériaux utilisés :</b> Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			



---

**ACCOMPAGNEMENTS ET VISITES TECHNIQUES DANS  
LE CADRE DE PROBLEMATIQUES PARTICULIERES EN  
LIEN AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES (CRUES,  
EROSIONS, PROTECTIONS D'OUVRAGES, QUALITE DES  
MILIEUX, COMMUNICATION / ANIMATION...)**

**SUITE A LA SOLLICITATION DES COMMUNES**

**SUITE A LA SOLLICITATION DE RIVERAINS**

**EN ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS**

**ECHANGES AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

**ANIMATION ET COMMUNICATION**

Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Na
<b>Conseils / assistance / participation à réflexions auprès des EPCI, communes, tiers</b>			
<b>Commission du gave d'Oloron et de ses Affluents en rive gauche jusqu'à la confluence avec le Joos</b>			
Lanne-En-Barétous	Vert de Barlanès	Accompagnement technique	Reprise d'un enrochement au droit du pont de Sau Aide à la définition technique du projet et réalisation de la déclaration préalable de travaux en rivière
Geüs-d'Oloron	Joos	Visite technique	Discussion sur les modalités de pérennisation de l'espace public (fronton + jardin d'enfants) suite à la crue de décembre 2021
Saint-Goin	Joos	Visite technique	Question diverses sur l'entretien du cours d'eau et les problématiques d'inondations rencontrées par la commune
Saint-Goin	Joos	Accompagnement technique	Amélioration des espaces publics Association du SMGOAO aux discussions concernant l'amélioration du centre bourg en lien avec le Joos
<b>Commission du gave d'Aspe et de ses Affluents</b>			
Lescun	Gave de Lescun, Labrenère, Barbot	Visite technique	Rencontre avec les élus de la commune. Point sur action du SMGOAO et sur les attentes de la commune
Lées-Athas	Gave d'Aspe	Visite post crue	Rencontre sur site avec la famille Bouchoo suite aux crues des mois de décembre 2021 et janvier 2022
Asasp-Arros	Gave d'Aspe	Visite post crue	Rencontre avec plusieurs propriétaires riverains et la commune suite aux crues du mois de janvier 2022 (propriété Paillet)
Cette Eygun	Souhet	Visite technique	Rencontre avec la commune et discussion sur l'opportunité de créer un piège à embâcles en amont de la zone de rétention d'eau (SDIS)
Lourdios	Arricq de Lourdios	Visite technique	Rencontre avec la commune pour plusieurs points à traiter (abattage et élagage)
Bedous	Gabarret	Accompagnement technique	Définition de projet et accompagnement administratif. Reprise de l'affouillement au droit du lavoir et de la berge en aval
Accous	Gave d'Aspe	Accompagnement administratif	Projet de retrait de l'ancienne canalisation d'assainissement
Accous	Gave de Lescun	Rencontre	Rencontre avec l'entreprise Toyal et le Département avant travaux de protection de berge
Borce	Boussoum	Visite technique	Visite d'ensemble sur la commune
Sarrance	Gave d'Aspe	Visite technique	Discussion avec un propriétaire riverain qui souhaite rabattre un atterrissement vers sa berge en rive droite
Lées Athas	Malugar	Accompagnement administratif	Aide à la rédaction d'un dossier de déclaration pour la reprise d'un pont (propriété Gimeno)
Bedous	Gabarret	Accompagnement administratif	Aide à la rédaction d'un dossier de déclaration pour la reprise d'un affouillement sur un mur (propriété Maurino)

Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Nature de l'intervention
Oloron Sainte-Marie	Gave d'Aspe	Accompagnement technique	Rencontre avec les services technique de la commune pour la définition d'un projet de protection de berge
<b>Commissions Ossau et gave d'Oloron Amont</b>			
Buziet	Bourmassa	Visite technique	Rencontre, à la demande de la commune, avec un propriétaire riverain régulièrement inondé
Ledeux	Abérou	Visite technique	Visite technique sur deux points d'érosions
Oloron Sainte-Marie	Auronce	Visite technique	Discussion avec des propriétaires riverains sur l'érosion de la berge au droit de leur propriété
Oloron Sainte-Marie	Gave d'Oloron amont	Echange technique	Discussion avec un gestionnaire de microcentrale hydroélectrique suite à inondation de 2018
<b>Commission gave d'Oloron aval</b>			
Castetnau-Camblong	Gave d'Oloron	Visite technique	Rencontre avec le Syndicat d'Assainissement. Suivi des aménagements réalisés en 2014 pour protéger la berge des phénomènes de sapes liés au écoulement du pluvial
Araux	Lausset	Visite technique	Rencontre avec la Mairie. Discussion sur la création d'un accès bétail au cours d'eau et sur le projet de reprise du pont Eiffel
Gurs	Lausset	Visite technique	Visite technique avec la commune sur différentes problématiques
Préchacq-Navarrenx	Gave d'Oloron	Visite technique	Rencontre avec la Mairie. Discussion sur l'opportunité d'abattre plusieurs arbres en cours d'affaissement
Lucq-De-Béarn	Layous	Visite technique	Rencontre avec un propriétaire riverain. Questions diverses et discussion sur l'entretien à faire sur le cours d'eau
Audaux	Labaigt	Rencontre	Rencontre avec la commune et le Département concernant l'entretien des ponts
Navarrenx	Arroder	Aide à la définition de projet	Rencontre avec un particulier. Création d'un pont pour desservir une parcelle constructible
<b>Echanges divers / animation / relations avec les partenaires institutionnels / Communication</b>			
Institution Adour		Participation aux comités syndicaux de l'Institution	
Rencontres avec les partenaires		Agence de l'Eau Adour Garonne / DDTM64 / Région Nouvelle Aquitaine / Département 64 autour des projets du SMGOAO	
Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Nature de l'intervention
SMGOAO	Vallée d'Aspe	Rencontre avec la classe de BTS GEMO de Dax	Rencontre et visite sur site avec les élèves, échanges sur les différentes compétences du SMGOAO



Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Na
SMGOAO	Ensemble du territoire	Rencontre avec le Conservatoire des Espaces Naturels	Poursuite des discussions autour d'éventuels projets à porter en commun (Contrat Territorial) pour la restauration de zones humides
CCHB	Gave d'Aspe	Suivi d'opération	Participation aux réunions pour le confortement du Pont d'Enfer
CCHB	Zone Gabarn et Tembous	Accompagnement technique	Travail en lien avec la CCHB sur la gestion des eaux pluviales sur les deux zones artisanales
Bassin de l'Adour	Ensemble des cours d'eau du département	Comité départemental sécheresse	Participation aux réunions du comité départemental sécheresse
EDF / Asasp-Arros	Gave d'Aspe	Visite technique	Visite du chantier de protection de berge en amont de la centrale EDF

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

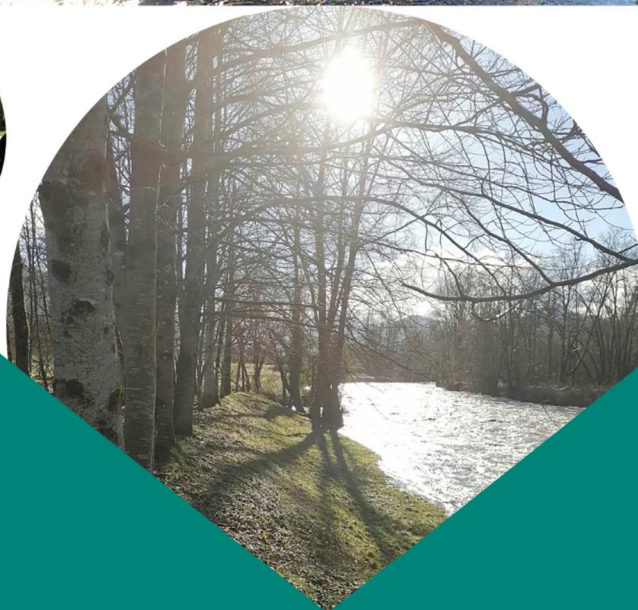
Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le



ID : 064-200067262-20231102-231102\_06\_ENV-DE

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



## DOSSIER ANNEXE BILAN DE LA MISSION DE SUIVI DES COURS D'EAU



**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

**SMGOAO**

A la CCHB - 12, Place de Jaca  
64400 OLORON SAINTE-MARIE  
[www.smgoao.fr](http://www.smgoao.fr)